

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 524

11 mars 2010

SOMMAIRE

Beta Commodities S.A.	25135	International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited	25106
Blackhorse Immo S.A.	25137	i Plus S.A.	25139
Broadcasting Communication & Media Consulting S.A.	25143	Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR	25133
Chemasil Luxembourg S.A.	25138	LCM SA	25134
Compagnie Financière Parthénon S.A. ...	25151	Les Lices S.A.	25135
Cornwell S.A.	25135	Levanter Real 2 S.à r.l.	25141
Dore Holding S.A.	25151	Mezzanine Management Europe S.A. ...	25136
E. G. Holding S.A.	25134	M for Lux	25142
ESI Luxembourg S.à r.l.	25137	Milarc Holdings S.A.	25136
Eupalia S.A.	25137	MMM Tournesol S.A.	25134
Euro-Méditerranéenne de Tourisme Rési- dentiel S.A.	25141	Montesquieu S.A.	25140
Euro Play S.A.	25136	Natur Produkt Holdings Limited S.A. ...	25139
Euro Play S.A.	25138	Pelican Media S.A.	25140
Euro Zone Finance S.A.	25133	Quadrik AG	25151
Factolux	25135	Samitran S.à r.l.	25133
Factolux	25134	Société Européenne pour la Restructura- tion et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A.	25137
Fiscalux	25140	That's It A.G.	25138
Fishgrane S.A.	25136	UB Real S.à r.l.	25140
Freeland SA	25151	UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A. ...	25142
Grant Thornton	25135	UBS (Lux) Bond Sicav	25142
Grove Holdings 1	25141	UBS Multi Manager Access II	25137
Grove Holdings 2	25141	VAC Luxembourg S.à r.l.	25142
HB Lux S.à r.l.	25136	Valuedrinks SA	25139
Hutchison Telecommunications Interna- tional Finance S.à r.l.	25143	WE invest SA	25139
I.A.L. S.A.	25134		
Inncona Management International S.A.	25133		

International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8081 Bertrange, 6, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 151.085.

—
In the year two thousand and ten, on the fourth day of January.

In front of Maître Carlo Wersandt, notary, residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

Is held an extraordinary general meeting of the sole legal and beneficial shareholder of "International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited", a private company limited by shares governed by the laws of Ireland and the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at First Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland, registered at the Companies Registration Office in Dublin, Ireland with registration number 478136 and its central place of management and control at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the "Company").

The meeting is presided by Mr William Tanguy, lawyer, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Solange Wolter, private employee, residing professionally at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mrs Arlette Siebenaler, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole legal and beneficial shareholder of the Company is International Flavors & Fragrances (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, duly represented by Mr. William Tanguy, with professional address at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, and that the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with this deed.

II.- As it appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one Euro) each, representing the whole subscribed share capital of the Company, is represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole legal and beneficial shareholder of the Company expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

"Agenda

1. Notice of meeting and preliminary considerations;
2. Acknowledgment as New Sole Shareholder of the written resolutions of the board of directors taken in Ireland deciding to transfer the central management and control of the Company to Luxembourg and of the extraordinary general meeting of the previous sole shareholder of the Company held on 23 December 2009;
3. Acknowledgment as New Sole Shareholder that the legal personality of the Company (i) continues in Luxembourg under the form of a "société à responsabilité limitée" and (ii) continues under the laws of Ireland to be regarded as a company validly incorporated in Ireland;
4. Acknowledgment as New Sole Shareholder of the articles of association of the Company in order for it to comply with both the laws of Ireland and the Luxembourg law;
5. Acknowledgment as New Sole Shareholder of the description and consistency of all the assets and liabilities of the Company and of the issued and paid-up share capital of the Company;
6. Acknowledgement as New Sole Shareholder of the resignations of directors and Company secretary;
7. Acknowledgement as New Sole Shareholder of the appointment of a new director and a new Company secretary and confirmation of a current director reclassified as category B director; and
8. Miscellaneous."

IV.- The meeting was provided with the copy of the following documents:

- a copy of the Irish articles of association (the "Articles of Association") of the Company in force as from the Effective Time (as defined hereafter) of the transfer of the central management and control of the Company from Ireland to the Grand Duchy of Luxembourg;

- a copy of the minutes of the board meeting of the directors of the Company dated 22 December 2009 and of the minutes of the extraordinary general meeting of the previous sole shareholder of the Company dated 23 December 2009 together with its exhibits relating to the accounting statements and statement of value; and

- a certificate of incorporation issued by the Companies Registration Office in Dublin, Ireland dated 1 December 2009.

All the above mentioned documentation initialled "ne varietur" by the proxy holder of the represented member, and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes to be filed with the registration authorities.

After the foregoing was approved by the sole legal and beneficial shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole legal and beneficial shareholder of the Company waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole legal and beneficial shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

The sole legal and beneficial shareholder of the Company reminded that the previous shareholder of the Company, i.e. International Flavors & Fragrances Ardenne S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and having its registered office at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg has transferred all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, it held in the Company to International Flavors & Fragrances (Luxembourg) S.à r.l., sole legal and beneficial shareholder of the Company, with effect as from 1 January 2010 at 9.00 a.m.

Second resolution

The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges the transfer of the central management and control as well as the centre of the main interests and place of business of the Company from Ireland to the Grand Duchy of Luxembourg, at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, and therefore to reiterate and acknowledge, to the extent that this is necessary (i) the resolutions taken by the board of directors of the Company at the meeting of 22 December 2009 anticipating and deciding such transfer to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as from 31 December 2009, 11.59 p.m. Irish time and 1 January 2010, 12.59 a.m. Luxembourg time and (ii) the minutes of the extraordinary general meeting of the previous sole shareholder of the Company dated 23 December 2009 acknowledging the transfer of the central management and control of the Company from Ireland to the Grand Duchy of Luxembourg with effect as from 31 December 2009, 11.59 p.m. Irish time and 1 January 2010, 12.59 a.m. Luxembourg time (the "Effective Time").

Third resolution

The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges that the legal personality of the Company (i) has been continuing in Luxembourg under the form of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") since the Effective Time, and (ii) has been continuing under the laws of Ireland to be regarded as a company validly incorporated in Ireland since the Effective Time.

Fourth resolution

The sole legal and beneficial shareholder acknowledges the adoption of fully restated articles of association of the Company as a consequence of the second resolution in order to confirm their compliance in substance with both the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée") and the laws of Ireland applicable to a "limited liability company" incorporated in Ireland. The articles of association of the Company have as from the Effective Time been amended and fully restated (in place of and to the exclusion of the existing articles of association of the Company) as follows:

"Part I - Preliminary

1. Company.

(a) The Company was incorporated in and is registered in Ireland and is also registered with the Registrar of Companies in Luxembourg as a "société à responsabilité limitée" (private limited liability company) having an indefinite duration, under the denomination of "International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited".

(b) The Company's registered office is situated at First Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland. The central place of management and control of the company is situated in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg.

(c) The Company is a private company and accordingly the right to transfer shares is restricted in the manner hereinafter prescribed:

- (i) the number of members of the Company is limited in accordance with applicable laws;
- (ii) any invitation to the public to subscribe for any shares or debentures of the Company is prohibited; and
- (iii) the Company shall not have power to issue share warrants to bearer.

(d) The Company is a single member company within the meaning of the European Communities (Single-Member Private Limited Company) Regulations, 1994 (a "Single-Member Company") and such Regulations shall apply to the Company.

2. Applicable Regulations. Subject to the provisions of applicable laws, no articles or similar regulations set out in any statute, or contained in any instrument made under any statute, concerning the internal regulation of companies shall apply to the Company and the following shall be the Articles of Association of the Company to the exclusion of all others.

3. The Objects for which the Company is established include the following.

(a) The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg, Irish or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of third party lender of the Affiliates); to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

(b) The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

4. Interpretation.

(a) In these Articles, unless the context otherwise requires, the following expressions shall have the following meanings:

(i) "applicable law(s)" means the laws, statutes and regulations applicable to the Company in Ireland and Luxembourg, as may be amended from time to time.

(ii) "these Articles" means these articles of association as originally adopted or as from time to time altered or varied (and "Article" means one of these Articles);

(iii) the "Auditors" means the statutory auditors or external auditors (as the case may be) for the time being of the Company;

(iv) the "Company" means International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited, a limited liability company incorporated in Ireland and having its central place of management and control in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg;

(v) the "Directors" means the directors ("gérants") for the time being of the Company or those of them present at a duly convened meeting of directors of the Company at which a quorum is present, and "Director" means a director for the time being of the Company;

(vi) "disqualification order" means a disqualification order made pursuant to Section 160 of the Irish Companies Act 1990;

(vii) "Ireland" means the Republic of Ireland;

(viii) "Luxembourg" means the Grand Duchy of Luxembourg;

(ix) "member" means, in relation to any share, the member whose name is entered in the Register as the holder of the share;

(x) "office", means the registered office for the time being of the Company;

(xi) the "Register" means the register of members of the Company;

(xii) "Restriction Order" means a restriction order made pursuant to Section 150 of the Irish Companies Act 1990

(xiii) "seal", means the common seal of the Company;

(xiv) "share" means any share in the capital of the Company;

Expressions referring to writing shall, unless the contrary intention appears, be construed as including references to printing, lithography, photography, and any other modes of representing or reproducing words in a visible form. Unless the contrary intention appears, words or expressions contained in these Articles shall bear the same meaning as in any applicable law or in any statutory modification thereof in force at the date at which these Articles become binding on the Company.

Part II - Share capital

5. Variation of Rights.

(a) Without prejudice to any special rights previously conferred on the holders of any existing shares or class of shares, any share in the Company may be issued with such rights or restrictions, as the Company may from time to time by resolution passed in accordance with applicable laws determine.

(b) If at any time the share capital is divided into different classes of shares, the rights attached to any class may, whether or not the Company is being wound up, be varied or abrogated with the consent in writing of the holders of 75% of the issued shares of that class, or with the sanction of a resolution passed in accordance with applicable laws at a separate general meeting of the holders of the shares of the class.

(c) The rights conferred upon the holders of the shares of any class issued with preferred or other rights shall not, unless otherwise expressly provided by the terms of issue of the shares of that class, be deemed to be varied by the creation or issue of further shares ranking *pari passu* therewith.

(d) Subject to the provisions of these Articles relating to new shares, the shares shall be at the disposal of the Directors, and they may (subject to the provisions of the applicable laws and to prior approval of a majority of the shareholders

representing at least 75% of the share capital) allot, grant options over or otherwise dispose of them to such persons, on such terms and conditions and at such times as they may consider to be in the best interests of the Company and its members, but so that no share shall be issued at a discount.

(e) Except as required by an applicable law, no person shall be recognised by the Company as holding any share upon any trust, and the Company shall not be bound by or be compelled in any way to recognise (even when having notice thereof) any equitable, contingent, future or partial interest in any share or (except only as by these Articles or by law otherwise provided) any other rights in respect of any share except an absolute right to the entirety thereof in the registered holder: this shall not preclude the Company from requiring the members or a transferee of shares to furnish the Company with information as to the beneficial ownership of any share when such information is reasonably required by the Company.

(f) If a share certificate be defaced, lost or destroyed, it may be renewed on payment of 27 cent or such less sum and on such terms (if any) as to evidence and indemnity and the payment of out-of-pocket expenses of the Company of investigating evidence as the Directors think fit.

(g) The Company shall not give, whether directly or indirectly, and whether by means of a loan, guarantee, the provision of security or otherwise, any financial assistance for the purpose of or in connection with a purchase or subscription made or to be made by any person of or for any shares in the Company or in its holding Company, but this Article shall not prohibit any transaction permitted by any applicable law.

6. Share Capital. The share capital of the Company is € 12,500 divided into 12,500 Ordinary Shares of € 1.00 each.

7. Authority to Allot Shares.

(a) Subject to the provisions of these Articles and to the provisions of applicable laws, the Directors are generally and unconditionally authorised to allot, grant options over or otherwise dispose of relevant securities, on such terms and conditions and at such times as they may consider to be in the best interests of the Company and its members (but so that no share shall be issued at a discount) and to allot and issue any shares purchased by the Company in accordance with applicable laws and held as treasury shares.

(b) The authority granted to the Directors under the provisions of this Article shall only be exercised by the Directors in respect of the issue of shares to any person upon the prior approval by a majority of the members representing at least 75% of the issued share capital of the Company.

(c) Subject to applicable laws, any shares may be issued on the terms that they are, or, at the option of the Company are, liable to be redeemed on such terms and in such manner as the Company before the issue of the shares may by special resolution determine.

8. Pre-emption. Any pre-emption provisions contained in applicable laws shall not apply to any allotment of the Company's equity securities provided always that the issue of equity securities is subject to the prior approval of a majority of members representing at least 75% of the Company's issued share capital. If the Company has a sole member, the prior approval of this sole member only shall be necessary.

9. Purchase of Own Shares.

(a) Subject to the provisions of these Articles and to the extent permitted by applicable laws, the Company may purchase any of its shares of any class and may cancel any shares so purchased or hold them as treasury shares with liberty to reissue any such share or shares as shares of any class or classes.

(b) The Company shall not make an off-market or a market purchase of its own shares unless the authority required by the applicable laws shall have been granted by special resolution of the Company.

10. Transfer of Shares.

(a) Any transfer of shares shall comply with applicable laws.

(b) No member shall transfer his shares to any person, other than another member or members of the Company, unless he has obtained the prior approval of members representing at least 75% of the Company's issued share capital. If the Company has a sole member, the sole member may transfer his shares to any person.

(c) The instrument of transfer of any share need not be executed on behalf of the transferee and need not be attested. The transferor shall be deemed to remain the holder of the share until the name of the transferee is entered in the register in respect thereof.

(d) Subject to such of the restrictions of these Articles as may be applicable, any member may transfer all or any of his shares by instrument in writing in any usual or common form or any other form which the Directors may approve.

11. Approval of Transfers by Directors.

(a) No transfer of any share in the capital of the Company (whether on a sale of such shares or transmission thereof by operation of applicable laws or otherwise howsoever) shall be registered unless such transfer is approved by resolution of the directors.

(b) The Directors may also decline to recognise any instrument of transfer unless:

- (i) the instrument of transfer is accompanied by the certificate of the shares to which it relates, and such other evidence as the Directors may reasonably require to show the right of the transferor to make the transfer; and
 - (ii) the instrument of transfer is in respect of one class of share only.
- (c) If the Directors refuse to register a transfer they shall, within 2 months after the date on which the transfer was lodged with the Company, send to the transferee notice of the refusal.
- (d) The registration of transfers may be suspended at such times and for such periods, not exceeding in the whole 30 days in each year, as the Directors may from time to time determine.

12. Transmission of Shares.

- (a) In the case of the death of a member, the personal representatives of the deceased, shall be the only persons recognised by the Company as having any title to his interest in the shares.
- (b) Any person becoming entitled to a share in consequence of the death or bankruptcy of a member may, upon such evidence being produced as may from time to time properly be required by the Directors and subject as hereinafter provided, elect either to be registered himself as holder of the share or to have some person nominated by him registered as the transferee thereof, but the Directors shall, in either case, have the same right to decline or suspend registration as they would have had in the case of a transfer of the share by that member before his death or bankruptcy, as the case may be.
- (c) If the person so becoming entitled elects to be registered himself, he shall deliver or send to the Company a notice in writing signed by him stating that he so elects. If he elects to have another person registered, he shall testify his election by executing to that person a transfer of the share. All the limitations, restrictions and provisions of these Articles relating to the right to transfer and the registration of transfers of shares shall be applicable to any such notice or transfer as aforesaid as if the death or bankruptcy of the member had not occurred and the notice or transfer were a transfer signed by that member.
- (d) A person becoming entitled to a share by reason of the death or bankruptcy of the holder shall be entitled to the same dividends and other advantages to which he would be entitled if he were the registered holder of the share, except that he shall not, before being registered as a member in respect of the share, be entitled in respect of it to exercise any right conferred by membership in relation to meetings of the Company, so, however, that the Directors may at any time give notice requiring any such person to elect either to be registered himself or to transfer the share, and if the notice is not complied with within 90 days, the Directors may thereupon withhold payment of all dividends, bonuses or other moneys payable in respect of the share until the requirements of the notice have been complied with.

13. Alteration of Capital.

- (a) The members of the Company may from time to time by resolution passed in accordance with the applicable laws increase the share capital by such sum, to be divided into shares of such amount, as the resolution shall prescribe.
- (b) The members of the Company may by resolution passed in accordance with applicable laws:
- (i) consolidate and divide all or any of its share capital into shares of larger amount than its existing shares;
 - (ii) subdivide its existing shares or any of them, into shares of smaller amount than is fixed by the memorandum of association subject, nevertheless, to the applicable laws;
- (c) The Company may by resolution passed in accordance with applicable laws reduce its share capital, any capital redemption reserve fund or any share premium account in any manner and with and subject to any incident authorised, and consent required, by applicable laws.

14. Redemption of Capital. The members of the Company may by resolution passed in accordance with applicable laws resolve that any of the shares in the Company shall be redeemed for a consideration equivalent in value to the fair market value thereof as the same may be fixed by the Directors of the Company and the shareholders shall be bound by any such valuation. The consideration for such redemption may be satisfied either in cash or by a transfer in specie of shares, property or assets or partly in the one and partly in the other provided that the valuation of such shares, property or assets shall be conclusively fixed by the Directors of the Company and the shareholders shall be bound by such valuation. At any time within ninety days after the passing of such special resolution the Directors shall give notice in writing to the holder or holders of the shares affected and shall within such period of ninety days satisfy the consideration in cash or in specie as aforesaid. Upon satisfaction of the consideration for such shares the name of the holder shall be removed from the register as the holder of the shares specified in the notice provided that until such satisfaction any shares property or assets being transferred in specie shall be held in trust by the Company on behalf of any holder or holders of any of the shares of the Company as their interests may appear.

Part III - General Meetings

15. Location of General Meetings. All general meetings of the Company shall be held in Luxembourg provided that, in respect of annual general meetings, the provisions of applicable laws are complied with.

16. Convening General Meetings.

- (a) Subject to paragraph (b) of this Article, the Company shall in each year hold a general meeting as its annual general meeting in addition to any other meeting in that year, and shall specify the meeting as such in the notices calling it; and

not more than 15 months shall elapse between the date of one annual general meeting of the Company and that of the next.

(b) So long as the Company holds its first annual general meeting within 18 months of its incorporation, it need not hold it in the year of its incorporation or in the year following.

(c) All general meetings other than annual general meetings shall be called extraordinary general meetings.

(d) The Directors may, whenever they think fit, convene an extraordinary general meeting, and extraordinary general meetings shall also be convened on the requisition in writing of the sole member deposited at the central place of management and control specifying the objects of the meeting, and if the directors do not convene such meeting for a date not later than 45 days after the date of such deposit, the sole member may convene the general meeting.

(e) If at any time there are no directors, the sole member may convene a general meeting.

17. Notice of General Meetings.

(a) Subject to applicable laws, the annual general meeting shall be called at 21 days' notice in writing at the least, and in the case of a meeting (other than an annual general meeting or a meeting for the passing of a special resolution) 8 days' notice in writing at the least. The notice will be exclusive of the day on which it is served or deemed to be served and of the day for which it is given, and shall specify the date, the place and the hour of the meeting and shall be given in a manner authorised by these Articles to the sole member.

(b) The accidental omission to give notice of a meeting to, or the non-receipt of notice of a meeting by, any person entitled to receive notice shall not invalidate the proceedings at the meeting. It shall not be necessary to give any notice of any adjourned meeting.

18. Conduct of Business.

(a) All business shall be deemed special that is transacted at an extraordinary general meeting, and a/so all that is transacted at an annual general meeting, with the exception of declaring a dividend, the consideration of the accounts, balance sheets and the reports of the Directors and Auditors, the election of Directors in the place of those retiring, the re-appointment of the retiring Auditors and the fixing of the remuneration of the Auditors and fixing the remuneration of directors.

(b) Subject to applicable laws, the sole member may decide to dispense with the holding of annual general meetings. Such decision will be effective for the year in which it is made and subsequent years, but nevertheless the sole member or the Auditors may require the holding of an annual general meeting in any such year in accordance with the procedure laid down in the Single-Member Company Regulations.

(c) Where a decision to dispense with the holding of annual general meetings is in force, the accounts and the directors' and Auditors' reports that would otherwise be laid before an annual general meeting shall be sent to the sole member as provided in the Single-Member Company Regulations, and the provisions of the applicable laws with regard to the annual return and the accounts which apply by reference to the date of the annual general meeting will be construed as provided in the Single-Member Company Regulations.

(d) All matters requiring a resolution of the Company in general meeting (except the removal of the Auditors from office) may be validly dealt with by a decision of the sole member. The sole member must provide the Company with a written record of any such decision or, if it is dealt with by a written resolution passed in accordance with applicable laws, with a copy of that resolution, and the decision or resolution shall be recorded and retained by the company.

(e) Where the Company enters into a contract with the sole member which is not in the ordinary course of business and which is not in writing, and the sole member also represents the Company in the transaction (whether as a director or otherwise), the directors shall ensure that the terms of the contract are forthwith set out in a written memorandum or are recorded in the minutes of the next directors' meeting.

(f) Any resolution amending the Articles must be taken by a special resolution of the sole member in an extraordinary general meeting held in front of a Luxembourg public notary.

19. Quorum. If, and for so long as the Company has only one member, the following provisions shall apply subject to applicable laws:

(a) one person entitled to vote upon the business to be transacted, being the sole member of the Company or a proxy for that member or (if such member is a corporation) a duly authorised representative of such member, shall be a quorum;

(b) the sole member of the Company (or the proxy or authorised representative of the sole member representing that member at the appropriate general meeting) shall be the chairman of any general meeting of the Company.

20. Determination of Resolutions.

(a) At any general meeting a resolution put to the vote of the meeting shall be decided on a show of hands unless before, or on the declaration of the result of, the show of hands, a poll is duly demanded. Unless a poll is so demanded, a declaration by the Chairman that a resolution has been carried or carried unanimously, or by a particular majority, or lost, or not carried by a particular majority and an entry to that effect in the minutes of the meeting, shall be conclusive evidence of the fact without proof of the number or proportion of the votes recorded in favour of or against the resolution.

(b) If a poll is duly demanded it shall be taken in such manner as the chairman directs, and the result of the poll shall be deemed to be the resolution of the meeting at which the poll was demanded.

(c) Where there is an equality of votes, whether on a show of hands or on a poll, the chairman of the meeting at which the show of hands takes place or at which the poll is demanded, shall be entitled to a second or casting vote.

21. Votes of Members.

(a) Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any class or classes of shares, on a show of hands every member present in person and every proxy shall have one vote, so, however, that no individual shall have more than one vote, and on a poll every member shall have one vote for each share of which he is the holder.

(b) A member of unsound mind, or in respect of whom an order has been made by any court having jurisdiction in lunacy, may vote, whether on a show of hands or on a poll, by his committee, receiver, guardian or other person appointed by that court, and any such committee, receiver, guardian or other person may vote by proxy on a show of hands or on a poll.

(c) No objection shall be raised to the qualification of any voter except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is given or tendered and every vote not disallowed at such meeting shall be valid for all purposes. Any such objection made in due time shall be referred to the chairman of the meeting whose decision shall be final and conclusive.

22. Proxies.

(a) Votes may be given personally or by proxy.

(b) The instrument appointing a proxy shall be in a form acceptable to the Chairman of the meeting and shall be in writing under the hand of the appointer or of his attorney duly authorised in writing, or, if the appointer is a body corporate, either under seal or under the hand of an officer or attorney duly authorised. A proxy need not be a member of the Company.

(c) The instrument appointing a proxy and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of that power or authority shall be deposited at the office or at such other place as is specified for that purpose in the notice convening the meeting, not less than 48 hours before the time for holding the meeting or adjourned meeting at which the person named in the instrument proposes to vote or, in the case of a meeting held at short notice, it shall be sufficient if the instrument appointing a proxy (and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of such power or authority) is deposited with the Chairman of the meeting immediately prior to the commencement of such meeting.

(d) An instrument appointing a proxy shall be in the following form or a form as near thereto as circumstances permit:
"Limited.

I/We of ... being a member/members of the above-named Company hereby appoint ... of ... or failing him ... of ... as my/our proxy to vote for me/us on my/ou behalf at the (annual or extraordinary, as the case may be) general meeting of the Company to be held on the ... day of ... 20.. and at any adjournment thereof.

Signed this ... day of ... 20...

This form is to be used *in favour of/against the resolution.

Unless otherwise instructed the proxy will vote as he thinks fit.

* Strike out whichever is not desired.

(e) The instrument appointing a proxy shall be deemed to confer authority to demand or join in demanding a poll.

(f) A vote given in accordance with the terms of an instrument of proxy shall be valid notwithstanding the previous death or insanity of the principal or revocation of the proxy or of the authority under which the proxy was executed or the transfer of the share in respect of which the proxy is given, if no intimation in writing of such death, insanity, revocation or transfer as aforesaid is received by the Company at the office before the commencement of the meeting or adjourned meeting at which the proxy is used.

23. Bodies Corporate Acting by Representatives at Meetings. Any body corporate which is a member of the Company may by resolution of its Directors or other governing body, authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any meeting of the Company, and the person so authorised shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the body corporate which he represents as that body corporate could exercise if it were an individual member of the Company.

24. Proxies re Short Notice Meetings. Where any meeting of the Company is held at short notice pursuant to the applicable laws (which the Company is entitled to do) it shall be sufficient if the instrument appointing a proxy (and the power of attorney or other authority, if any, under which it is signed, or a notarially certified copy of such power or authority) is deposited with the Chairman of the meeting immediately prior to the commencement of such meeting.

25. Members' Resolutions in Writing.

(a) Subject to the applicable laws, a resolution in writing signed by all of the members for the time being entitled to attend and vote on such resolution at a general meeting (or being bodies corporate, by their duly authorised represen-

tatives) shall be as valid and effective for all purposes as if the resolution had been passed at a general meeting of the Company duly convened and held, and if described as a special resolution shall be deemed to be a special resolution within the meaning of the applicable laws.

(b) A resolution in writing signed by all of the members for the time being entitled to attend and vote at general meetings of the shareholders may consist of several documents in the like form each signed by one or more members (or, being bodies corporate, by their duly authorised representatives). A document signed by a member of which a copy is transmitted by facsimile, email or other electronic means to the Company at its registered office shall be regarded as being signed by the member concerned.

26. Members' Resolutions. Subject to the foregoing Article:

(a) Members' resolutions shall be adopted at general meetings.

(b) The single member assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

(c) Subject to any rights or restrictions for the time being attached to any class or classes of shares, on a show of hands every member present in person and every proxy shall have one vote, so, however, that no individual shall have more than one vote, and on a poll every member shall have one vote for each share of which he is the holder.

(d) Collective decisions are only validly taken if they are adopted at a general meeting by members owning more than half of the share capital.

(e) Notwithstanding (d) above, resolutions to amend these Articles, including the amendment of the Company's share capital, and any other matters as required by applicable laws, may only be adopted by resolution of a majority of the members holding at least 75% of the issued share capital of the Company.

Part IV - Directors

27. The Company will be managed by several directors which will constitute a board of directors composed by one or several category A director(s) and by one or several category B directors(s). The directors need not be members of the Company. A director shall not retire by rotation.

28. The directors shall be appointed and designated as category A Director or category B Director, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of the sole member.

29. Subject to the applicable laws, the general meeting of the sole member may remove and replace any director. Notice of intention to move such resolution must be given to the Company not less than 28 days before the meeting at which it is moved.

30. All powers not expressly reserved by applicable laws or the Articles to the general meeting of the sole member fall within the competence of the board of directors.

31. In dealing with third parties, the board of directors, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

32. The Company shall be bound by joint signature of one category A director and one category B director.

33. The board of directors may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or director(s) of the Company.

34. The board of directors, will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

35. The board of directors shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for such other matter as may be specified by the board of directors.

36. The board of directors shall meet when convened by one director. Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least two (2) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

37. Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted. Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means. The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

38. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

39. Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy. A director may represent more than one director.

40. The directors may participate in a board of directors meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the directors shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

41. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A director and one category B director.

42. Decisions of the board of directors are adopted by a majority of the directors participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A director and one category B director approved these resolutions.

43. The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A director and one category B director. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A director and one category B director.

44. Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions passed at a directors' meeting. In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

45. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

46. Each and every meeting of the directors, including any and all adjournments thereof, shall be held in Luxembourg.

47. The number of directors shall not be less than one director A and one director B nor, unless and until otherwise determined by the Company by ordinary resolution, more than ten.

48. A director shall not require a share qualification but nevertheless shall be entitled to receive notice of and to attend and speak at any general meeting of or any separate meeting of the holders of any class of shares in the Company.

49. The office of a Director shall be vacated if the Director:

- (a) is adjudged bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally;
- (b) becomes the subject of a Restriction Order made under the applicable laws,
- (c) becomes the subject of a Disqualification Order made under the applicable laws,
- (d) in the opinion of all his co-Directors becomes incapable by reason of mental disorder of discharging his duties as Director;
- (e) resigns such office by notice in writing to the Company;
- (f) is convicted of an indictable offence (other than an offence under the Road Traffic Acts for which he is not sentenced to imprisonment and actually imprisoned) unless the Directors otherwise determine;
- (g) is removed from office by a resolution duly passed by the sole member pursuant to the applicable laws; or
- (h) being a Luxembourg resident Director becomes a non-Luxembourg resident.

Part V - Powers of Directors

50. Borrowing Powers. Subject to applicable laws, a category A Director and a category B Director may jointly exercise all the powers of the Company to borrow money, and to mortgage or charge its undertaking, property or any part thereof and, subject to the applicable laws, to issue debentures, debenture stock and other securities, whether outright or as security for any debt, liability or obligation of the Company or of any third party. Subject to applicable laws, Debentures, debenture stock and other securities may be made assignable free from any equities between the Company and any person to whom the same may be issued. Any debentures or debenture stock may be issued at a discount, premium or otherwise and with any special rights as to redemption, surrender, drawings, allotment of shares, attending and voting at general meetings of the Company, appointment of Directors or otherwise.

51. Powers and Duties.

(a) The business of the Company shall be managed by the Directors, who may pay all expenses incurred in promoting and registering the Company and may exercise all such powers of the Company as are not, by the applicable laws or by these Articles, required to be exercised by the Company in general meeting, subject, nevertheless, to any of these Articles, to the provisions of all applicable laws and to such directions, being not inconsistent with the aforesaid regulations or provisions, as may be given by the Company in general meeting; but no direction given by the Company in general meeting shall invalidate any prior act of the Directors which would have been valid if that direction had not been given.

(b) The Directors may from time to time and at any time by power of attorney appoint any Company, firm or person or body of persons, whether nominated directly or indirectly by the Directors, to be the attorney or attorneys of the Company for such purposes and with such powers, authorities and discretions (not exceeding those vested in or exercisable by the Directors under these Articles) and for such period and subject to such conditions as they may think fit, and any such power of attorney may contain such provisions for the protection of persons dealing with any such attorney as the Directors may think fit, and may also authorise any such attorney to delegate all or any of the powers, authorities and discretions vested in him.

(c) A Director who is in any way, whether directly or indirectly, interested in a contract or proposed contract with the Company shall declare the nature of his interest at a meeting of the Directors in accordance with applicable laws.

(d) The Directors shall cause minutes to be made in books provided for the purpose:

- (i) of all appointments of officers made by the Directors;
- (ii) of the names of the Directors present at each meeting of the Directors and of any committee of the Directors;
- (iii) of all resolutions and proceedings at all meetings of the Company and of the Directors and of committees of Directors.

(e) The continuing Directors may act notwithstanding any vacancy in their number but, if and so long as their number is reduced below the number fixed by or pursuant to the Articles of the Company as the necessary quorum of Directors, the continuing Directors or Director may act for the purpose of increasing the number of Directors to that number or of summoning a general meeting of the Company but for no other purpose.

52. Committees of Directors.

(a) The Directors may delegate any of their powers to committees consisting of such member or members of the board as they think fit; any committee so formed shall, in the exercise of the powers so delegated, conform to any regulations that may be imposed on it by the Directors.

(b) A committee may elect a chairman of its meetings; if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within 5 minutes after the time appointed for holding the same, the members present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

(c) A committee may meet and adjourn as it thinks proper. Questions arising at any meeting shall be determined by a majority of votes of the members present, and where there is an equality of votes, the chairman shall have a second or casting vote.

(d) All acts done by any meeting of the Directors or of a committee of Directors or by any person acting as a Director shall, notwithstanding that it be afterwards discovered that there was some defect in the appointment of any such Director or person acting as aforesaid, or that they or any of them were disqualified, be as valid as if every such person had been duly appointed and was qualified to be a Director.

(e) A resolution in writing signed by all such committee members for the time being entitled to receive notice of a meeting of such committee shall be as valid as if it had been passed at a meeting of such committee duly convened and held.

53. Managing Director.

(a) The Directors may from time to time appoint one or more of themselves to the office of managing Director for such period and on such terms as to remuneration and otherwise as they think fit, and, subject to the terms of any agreement entered into in any particular case, may revoke such appointment. A Director so appointed shall not, whilst holding that office, be subject to retirement by rotation or be taken into account in determining the rotation of retirement of Directors but (without prejudice to any claim he may have for damages for breach of any contract of service between him and the Company), his appointment shall be automatically determined if he ceases from any cause to be a Director.

(b) A managing Director shall receive such remuneration whether by way of salary, commission or participation in the profits, or partly in one way and partly in another, as the Directors may determine.

(c) The Directors may entrust to and confer upon a managing Director any of the powers exercisable by them upon such terms and conditions and with such restriction as they may think fit, and either collaterally with or to the exclusion of their own powers, and may from time to time revoke withdraw, alter or vary all or any of such powers.

54. Cheques, etc. All cheques, promissory notes, drafts, bills of exchange and other negotiable instruments and all receipts for moneys paid to the Company shall be signed, drawn, accepted, endorsed or otherwise executed, as the case may be, by such person or persons and in such manner as the board of Directors shall from time to time by resolution determine.

55. Secretary.

(a) Subject to applicable laws, the Secretary shall be appointed by the Directors for such term, at such remuneration and upon such conditions as they may think fit and any Secretary so appointed may be removed by them.

(b) A provision of the applicable laws or these Articles requiring or authorising a thing to be done by or to a Director and the Secretary shall not be satisfied by its being done by or to the same person acting both as Director and as, or in place of, the Secretary.

56. The Seal.

(a) The Company shall, subject to the applicable laws, have an official facsimile seal (upon the face of which there shall be the words "Luxembourg") which shall be kept and used only in Luxembourg.

(b) The seal shall be used only by the authority of the Directors or of a committee of Directors authorised by the board of Directors in that behalf, and every instrument to which the seal shall be affixed shall be signed by a Director and shall be countersigned by the Secretary or by a second Director or by some other person appointed by the Directors for the purpose.

57. Instruments in writing. Subject to the provisions of applicable laws, any instrument in writing (not being a deed under seal) signed by a Director with an A signatory power and a Director with a B signatory power may be relied upon by a third party as being validly executed for and on behalf of the Company.

Part VI - Dividends and Reserves

58. Subject to applicable laws, the Company in general meeting may declare dividends, but no dividend shall exceed the amount recommended by the Directors.

59. When declared, the dividend will be distributed to the members in accordance with applicable laws.

60. Subject to applicable laws, the Directors may from time to time pay to the members such interim dividends as appear to the Directors to be justified by the profits of the Company in accordance with the provisions of applicable laws.

61. The Directors may, before recommending any dividend, set aside out of the profits of the Company such sums as they think proper as a reserve or reserves which shall, at the discretion of the Directors, be applicable for any purpose to which the profits of the Company may be properly applied, and pending such application may, at the like discretion, either be employed in the business of the Company or be invested in such investments as the Directors may lawfully determine. The Directors may also, without placing the same to reserve, carry forward any profits which they may think it prudent not to divide.

62. Subject to the rights of persons, if any, entitled to shares with special rights as to dividend, all dividends shall be declared and paid according to the amounts paid or credited as paid on the shares in respect whereof the dividend is paid, but no amount paid or credited as paid on a share in advance of calls shall be treated for the purposes of this Article as paid on the share. All dividends shall be apportioned and paid proportionately to the amounts paid or credited as paid on the shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is paid; but if any share is issued on terms providing that it shall rank for dividend as from a particular date, such share shall rank for dividend accordingly.

63. Any general meeting declaring a dividend may direct payment of such dividend wholly or partly by the distribution of specific assets and in particular of paid up shares, debentures or debenture stock of any other company or in any one or more of such ways, and the board of Directors shall give effect to such resolution, and where any difficulty arises in regard to such distribution, the board of Directors may settle the same as they think expedient, and in particular may issue fractional certificates and fix the value for distribution of such specific assets or any part thereof and may determine that cash payments shall be made to any members upon the footing of the value so fixed, in order to adjust the rights of all the parties, and may vest any such specific assets in trustees as may seem expedient to the Directors.

64. Any dividend, interest or other moneys payable in cash in respect of any shares may be paid by cheque or warrant sent through the post directed to the registered address of the holder, or, where there are joint holders, to the registered address of that one of the joint holders who is first named on the register or to such person and to such address as the holder or joint holders may in writing direct. Every such cheque or warrant shall be made payable to the order of the person to whom it is sent. Any one of two or more joint holders may give effectual receipts for any dividends, bonuses or other moneys payable in respect of the shares held by them as joint holders.

65. No dividend shall bear interest against the Company.

Part VII - Accounts

66. The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

67. Subject to applicable laws, each year the board of directors, will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s), statutory auditor(s) (if any) and the sole member toward the Company.

68. At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the annual general meeting of the sole member together with the balance sheet.

69. The Directors shall cause proper books of account to be kept relating to:

- (a) all sums of money received and expended by the Company and the matters in respect of which the receipt and expenditure takes place; and
- (b) all sales and purchases of goods by the Company; and
- (c) the assets and liabilities of the Company.

Proper books shall not be deemed to be kept if there are not kept such books of account as are necessary to give a true and fair view of the state of the Company's affairs and to explain its transactions.

70. The books of account shall be kept at the central place of management and control of the Company and shall at all reasonable times be open to the inspection of the Directors.

71. The Directors shall from time to time determine whether and to what extent and at what times and places and under what conditions or regulations the accounts and books of the Company or any of them shall be open to the inspection of members, not being Directors, and no member (not being a Director) shall have any right of inspecting any account or book or document of the Company except as conferred by statute or authorised by the Directors or by the Company in general meeting.

72. The Directors shall from time to time, in accordance with the applicable laws cause to be prepared and to be laid before the annual general meeting of the Company such profit and loss accounts, balance sheets, group accounts and reports as are required by those sections to be prepared and laid before the annual general meeting of the Company.

73. A copy of every balance sheet (including every document required by law to be annexed thereto) which is to be laid before the annual general meeting of the Company together with a copy of the Directors' report and auditors' report shall, not less than 21 days before the date of the annual general meeting be sent to every person entitled under the provisions of the Act to receive them.

Part VIII - Capitalisation of profits

74. The Company in general meeting by a resolution of half of the members representing at least 75% of the share capital may on the recommendation of the board of Directors resolve that it is desirable to capitalise any part of the amount for the time being standing to the credit of any of the Company's reserve accounts or to the credit of the profit and loss account which is not available for distribution by applying such sum to be allotted as fully paid bonus shares to those members of the company who would have been entitled to that sum if it were distributed by way of dividend (and in the same proportions), and the directors shall give effect to such resolution.

75. Whenever such a resolution is passed in pursuance of Article 74, the board of Directors shall make all appropriations and applications of the undivided profits resolved to be capitalised thereby and all allotments and issues of fully paid shares or debentures, if any, and generally shall do all acts and things required to give effect thereto with full power to the Directors to make such provision as they shall think fit and also to authorise any person to enter on behalf of all the members concerned into an agreement with the Company providing for the allotment to them respectively credited as fully paid up of any further shares or debentures to which they may become entitled on such capitalisation or, as the case may require, for the payment up by the application thereto of their respective proportions of the profits resolved to be capitalised of the amounts remaining unpaid on their existing shares and any agreement made under such authority shall be effective and binding on all such members.

76. Auditors. Subject to applicable laws Auditors shall be appointed and their duties regulated in accordance with the applicable laws.

Part IX - Winding-Up

77. If the Company is wound up, the liquidator may, with the sanction of a special resolution of the Company and any other sanction required by the provisions of applicable laws, divide among the members in specie or kind the whole or any part of the assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not) and may, for such purpose, set such value as he deems fair upon any property to be divided as aforesaid and may determine how such division shall be carried out as between the members or different classes of members. The liquidator may, with the like sanction, vest the whole or any part of such assets in trustees upon such trusts for the benefit of the contributories as the liquidator, with the like sanction, shall think fit, but so that no member shall be compelled to accept any shares or other securities whereon there is any liability.

Part X - Place of Central Management and Control and Records

78. (a) The Company shall have its place of central place of management and control in Luxembourg.

(b) All books (including, subject to the provisions of the applicable laws) and records of the Company shall be kept at the central place of management and control of the Company.

Part XI - General

79. Notices.

(a) Every person who, by operation of law, transfer, or other means shall become entitled to any share shall be bound by every notice or other document which, previous to his name and address being entered on the register in respect of such share, shall have been given to the person in whose name the share shall have been previously registered.

(b) Any notice or document sent by post to the registered address of any member in pursuance of these presents shall, notwithstanding that such member be then deceased, and whether or not the Company have notice of his decease, be deemed to have been duly served in respect of any shares held by such member (whether solely or jointly with other person or persons) until some other person or persons be registered in his stead as the holder or joint holders thereof, and such service shall for all purposes of these presents be deemed a sufficient service of such notice or document on his or her executors or administrators, and all persons (if any) jointly interested with him or her in any such share.

(c) The signature to any notice to be given by the Company may be written or printed.

80. Indemnity. Subject to the provisions of applicable laws, every Director or other officer of the Company shall be entitled to be indemnified out of the assets of the Company against all losses or liabilities which he or she may sustain or incur in or about the execution of the duties of his or her office or otherwise in relation thereto.

81. Secrecy. No member shall be entitled to require discovery of or any information respecting any detail of the trading of the Company or any matter which is or may be in the nature of a trade secret, mystery of trade, or secret process which may relate to the conduct of the business of the Company, and which, in the opinion of the Directors, it would be inexpedient in the interests of the members of the Company to communicate to the public.

82. Interpretation.

(a) Save as otherwise provided herein, any reference to an Article, paragraph or sub-paragraph shall be a reference to an Article, paragraph or sub-paragraph (as the case may be) of these Articles and any reference in an Article to a paragraph or sub-paragraph shall be a reference to a paragraph or sub-paragraph of the Article or paragraph in which the reference is contained, unless it appears from the context that a reference to some other provision is intended.

(b) In these Articles, the masculine gender shall include the feminine and neuter and the singular number shall include the plural and vice versa and references to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships.

83. Captions. The captions to these Articles are inserted for convenience of reference only and shall not be considered a part of or affect the interpretation or construction of these Articles of Association."

Fifth resolution

The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges that the description and consistency of the assets and liabilities are those described in the minutes of the extraordinary general meeting of the previous shareholder of the Company dated 23 December 2009. The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Company, which continues to own all its assets, and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges that the issued and paid up share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), divided into twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each. The sole legal and beneficial shareholder of the Company, International Flavors & Fragrances (Luxembourg) S.à r.l., prenamed, acknowledges that it owns all twelve thousand five hundred (12,500) issued ordinary shares of the Company.

Sixth resolution

The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges and approves the following resignations of mandates effective as from the Effective Time:

- resignation of Mr. Kevin Lavin as director;
- resignation of Mr. Michael Treacy as alternate director; and
- resignation of Wilton Secretarial Limited as secretary.

Seventh resolution

The sole legal and beneficial shareholder of the Company acknowledges the appointment for an undetermined duration of Mr. Iain Campbell, having his professional address at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg as director A of the Company and the confirmation and reclassification of Mr. Alberto Zito, having his professional address at 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, as director B of the Company, who, having received previous notice of their possible designation, have accepted by written in a letter of acceptance, their position and assume the obligation to faithfully and properly carry out their duties as from the Effective Time.

Consequently to the foregoing statement and the above resolution the board of directors of the Company is composed as follows:

- Mr. Iain Campbell, category A director; and
- Mr. Alberto Zito, category B director.

In addition, Mr. Iain Campbell is appointed as new Company secretary.

In accordance with article 32 of the articles of association of the Company, the Company shall, unless otherwise determined by a resolution of the board of directors, only be entitled to enter into a legally binding deed, document, agreement or contract by the joint signature of one director A and one director B.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed, or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at EUR 1,500.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatrième jour de janvier.

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé bénéficiaire économique et juridique unique de "International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited", une société de droit Irlandais, ayant son siège social sis au First Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande, enregistrée auprès du Bureau de l'Enregistrement des Sociétés de Dublin, Irlande sous le numéro 478136 et son lieu d'administration centrale et de contrôle au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur William Tanguy, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Madame Solange Wolter, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, et l'assemblée élit en tant que scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président requiert le notaire d'acter que:

I - L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société est International Flavors & Fragrances (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée selon le droit de Luxembourg, ayant son siège social sis au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par M. William Tanguy, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, et que le nombre de parts sociales détenues par elle est inscrit sur la liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par la personne comparante et le notaire, resteront annexées pour être enregistrées avec cet acte.

II - Comme il ressort de la liste de présence, les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de 1 EUR (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société est représenté de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour dont l'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Convocation à l'assemblée et considérations préliminaires;
2. Prise de connaissance en tant que Nouvel Associé Unique des résolutions circulaires du conseil de gérance prises en Irlande décidant du transfert du lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société à Luxembourg et de l'assemblée générale extraordinaire de l'ancien associé unique de la Société tenue le 23 décembre 2009;
- 3.- Reconnaissance en tant que Nouvel Associé Unique que la personnalité juridique de la Société (i) continue au Luxembourg sous la forme d'une à société à responsabilité limitée et continue selon le droit Irlandais à être considérée comme une société valablement constituée en Irlande;
4. Prise de connaissance en tant que Nouvel Associé Unique des statuts de la Société afin de les mettre en conformité avec les lois irlandaise et luxembourgeoise;
5. Prise de connaissance en tant que Nouvel Associé Unique de la description et composition des actifs et passifs de la Société et du capital social émis et libéré de la Société;
6. Prise de connaissance en tant que Nouvel Associé Unique des démissions des gérants et du secrétaire de la Société;

7. Prise de connaissance en tant que Nouvel Associé Unique de la nomination d'un nouveau gérant et d'un nouveau secrétaire de la Société et confirmation d'un actuel gérant reclassé en gérant de catégorie B; et

8. Divers.

IV - L'assemblée s'est vue remettre une copie des documents suivants:

- une copie des statuts irlandais (les "Statuts") de la Société en vigueur à compter du Temps Effectif (comme défini ci-après) du transfert du lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société de l'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg;

- une copie du procès-verbal du conseil de gérance de la Société en date du 22 décembre 2009 et des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'ancien associé unique de la Société datées du 23 décembre 2009 ensemble avec ses annexes relatives au bilan intérimaire et un état comptable proforma et à la déclaration de valeur d'apport et;

- un certificat de constitution émis par le Bureau de l'Enregistrement des Sociétés de Dublin, Irlande, en date du 1^{er} décembre 2009.

Toute la documentation mentionnée ci-dessus ayant été donnée "ne varietur" par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte pour être introduit avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'associé bénéficiaire économique et juridique unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère être valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition de l'associé bénéficiaire économique et juridique unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société rappelle que l'ancien associé unique de la Société, à savoir International Flavors & Fragrances Ardenne S.à r.l., une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et ayant son siège social au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg a transféré toutes les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales qu'il détenait dans la Société à International Flavors & Fragrances (Luxembourg) S.à r.l., associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2010 à 9.00 a.m., heure luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société reconnaît le transfert du lieu d'administration centrale et de contrôle ainsi que le centre des intérêts principaux et lieu du principal établissement de la Société d'Irlande vers le Grand-Duché de Luxembourg, au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, et pour cela réitère et reconnaît, dans la mesure du nécessaire, (i) les résolutions prises par le conseil de gérance de la Société lors du conseil du 22 décembre 2009 anticipant et décidant tel transfert au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 31 décembre 2009, 11.59 p.m. heure irlandaise et 1 janvier 2010, 12.59 a.m. heure luxembourgeoise et (ii) les minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'ancien associé unique de la Société datées du 23 décembre 2009 prenant acte du transfert du lieu de l'administration centrale et de contrôle de la Société de l'Irlande au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 31 décembre 2009, 11.59 p.m. heure irlandaise et 1^{er} janvier 2010, 12.59 a.m. heure luxembourgeoise (l'"Heure Effective").

Troisième résolution

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société reconnaît que la personnalité juridique de la Société (i) a continué au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une "société à responsabilité limitée" depuis l'Heure Effective, et (ii) a continué sous le droit irlandais à être considérée comme une société valablement constituée en Irlande depuis l'Heure Effective.

Quatrième résolution

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société reconnaît l'adoption des statuts entièrement modifiés suite à leur refonte en conséquence de la seconde résolution afin de confirmer leur conformité en substance avec les lois de Luxembourg applicables aux "sociétés à responsabilité limitée" et les lois irlandaises applicables aux "limited liability company" constituées en Irlande.

Les statuts de la Société seront dorénavant et depuis l'Heure Effective modifiés et feront l'objet d'une entière refonte (à la place de et à l'exclusion des statuts existants de la Société) comme suit:

"Partie I - Préliminaire

1. La Société.

(a) La Société a été constituée et enregistrée en Irlande et est également enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg en tant que société à responsabilité limitée pour une durée indéterminée, sous la dénomination de "International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited".

(b) Le siège social de la Société est situé au First Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande. Le lieu d'administration centrale et de contrôle de la société est situé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

(c) La Société est une société à responsabilité limitée et dès lors le droit de transférer les parts est restreint de la manière suivante:

(i) Le nombre d'associé de la Société est limité conformément aux lois applicables;

(ii) Toute offre au public de souscrire des parts ou des obligations de la Société est interdite;

(iii) La Société n'a pas le droit d'émettre des warrants au porteur.

(d) La Société est une société à associé unique au sens du "European Communities (Single-Member Private Limited Company) Regulations, 1994" (la "Société à Associé Unique") et ces Réglementations doivent s'appliquer.

2. Réglementations applicables. Sous réserve des dispositions des lois applicables, aucun des articles ou règlements similaires énoncés dans une loi, ou contenus dans tout acte pris en application de toute loi concernant la réglementation interne des entreprises sont applicables à la Société et les dispositions suivantes sont les Statuts de la Société à l'exclusion de tous les autres.

3. L'Objet pour lequel la société est établie inclut l'objet suivant.

(a) L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises, irlandaises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés que la Société (les "Affiliés"), tout concours, prêts, avances ou garanties (dans le dernier cas, même en faveur de tiers prêteurs des Affiliés); d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

(b) La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

4. Interprétation.

(a) Dans ces Statuts, à moins que le contexte ne le requiert autrement, les expressions suivantes auront la signification suivante:

(i) "loi(s) applicable(s)" signifie les lois et règlements applicables à la Société en Irlande et au Luxembourg, tels qu'ils peuvent être modifiés;

(ii) "ces Statuts" signifie ces statuts tels qu'adoptés à l'origine et tels que modifiés par la suite (et "Article" signifie un des articles);

(iii) Les "Auditeurs" signifie le commissaire aux comptes ou le réviseur d'entreprises (selon le cas) de la Société a un instant donné;

(iv) La "Société" signifie International Flavors & Fragrances Irish Acquisition Company Limited, une société à responsabilité limitée constituée en Irlande et ayant son lieu d'administration centrale et de contrôle à Bertrange;

(v) Les "Gérants" signifie les gérants de la Société ou ceux présents à un conseil de gestion de la Société valablement convoqué et pour lequel le quorum est présent, et "Gérant" signifie un gérant de la Société;

(vi) "disqualification order" signifie un disqualification order émis en vertu de la Section 160 de la Loi Irlandaise sur les Sociétés de 1990;

(vii) "Irlande" signifie la République d'Irlande;

(viii) "Luxembourg" signifie le Grand-Duché de Luxembourg;

(ix) "Associé" signifie, en ce qui concerne, une part sociale, l'associé dont le nom est inscrit en qualité de détenteur sur le Registre des parts de la Société;

(x) "siège" signifie le siège social de la Société;

(xi) Le "registre" signifie le registre des Associés de la Société;

(xii) "Restriction Order" signifie un Restriction Order émis en vertu de la Section 150 de la Loi Irlandaise sur les Sociétés de 1990;

(xiii) "Sceau" signifie le sceau de la Société;

(xiv) "part sociale" signifie une part sociale de la Société.

Les expressions relatives aux écrits doivent, à moins que le contexte ne l'exige autrement, être comprises comme incluant toutes références aux impressions, lithographies, photographies et tout autre mode de représentation ou de reproduction des mots de manière visible.

A moins que le contexte ne l'exige, les mots ou expressions contenus dans ces Statuts ont la même signification que dans toutes lois applicables, telles que modifiées, en vigueur à la date où les Statuts deviennent obligatoires pour la Société.

Partie II - Capital social

5. Variation des droits.

(a) Sans préjudice des droits particuliers conférés précédemment à un détenteur de parts sociales existantes ou classes de parts sociales, toute part sociale de la Société peut être émise avec tels droits ou restrictions, que la Société pourra décider par des résolutions prises conformément aux lois applicables.

(b) Si à un moment le capital social est divisé en différentes classes de part sociales, les droits attachés à toute classe peuvent, que la société soit en cours de liquidation ou non, être modifiés ou supprimés avec l'accord par écrit des détenteurs d'au moins 75% des parts émises de cette classe, ou par la sanction d'une résolution passée en conformité avec les lois applicables lors d'une assemblée générale séparée des détenteurs des parts sociales de cette classe.

(c) Les droits conférés aux détenteurs de parts sociales d'une classe émise avec des droits préférentiels ou d'autres droits ne doivent pas, à moins qu'expressément prévu dans les conditions d'émission des parts sociales de cette classe, être considérés comme ayant été modifiés par l'émission ou la création de parts sociales additionnelles de rang égal.

(d) Sous réserve des dispositions des Articles relatifs aux nouvelles parts sociales, les parts sociales seront à disposition des Gérants, et ils peuvent (sous réserve des dispositions des lois applicables et de l'approbation préalable d'une majorité d'associés représentant au moins 75% du capital social) allouer, donner des options ou en disposer autrement à toutes personnes, dans les conditions et moments qu'ils considèrent être dans le meilleurs intérêts de la Sociétés et de ses associés, mais de telle manière qu'aucune part sociale ne sera émise à un prix inférieur au prix d'émission.

(e) Sauf dans les conditions requises par une loi applicable, nul ne sera reconnu par la Société comme étant le détenteur d'une part sociale en trust, et la Société, ne sera en aucune manière obligée ou tenue de donner acte (même si elle en a été avisée) à un intérêt éventuel, partiel ou futur dans une quelconque part sociale (sauf disposition contraire de ces Statuts ou du droit applicable) ou de tout autre droit sur une part sociale à l'exception d'un droit absolu à l'entièreté de celle-ci au détenteur inscrit; ceci ne doit pas empêcher la Société de demander aux associés ou au cessionnaire des informations sur le bénéficiaire économique de toute part sociale quand ces informations sont raisonnablement requises.

(f) Si un certificat de part sociale est détérioré, perdu ou détruit, il peut être renouvelé sur paiement de 27 cents ou telle somme moindre et selon des modalités (le cas échéant) permettant de démontrer et s'assurer du paiement des frais de la Société en ce qui concerne les recherches que les Gérants jugent appropriées.

(g) La Société ne doit pas donner, soit directement ou indirectement, et soit au travers d'un prêt, garantie, sûreté ou autre, toute assistance financière relative à l'achat ou souscription faite ou à faire par une personne de ou pour une part sociale de la Société ou dans une ses sociétés dans laquelle la Société détient une participation, mais cet Article ne doit pas interdire toute transaction permise par une loi applicable.

6. Capital social. Le capital social de la Société est de 12.500 EUR divisé en 12.500 Parts Sociales Ordinaires d'1 EUR chacune.

7. Autorité pour allouer les parts sociales.

(a) Sous réserve des dispositions des présents Statuts et des lois applicables, les Gérants sont de manière inconditionnelle autorisés à allouer, donner des options ou disposer autrement de toutes valeurs mobilières, dans les conditions et au moment qui pourront être considérés comme étant dans le meilleur intérêt de la Société et de ses associés (mais de telle manière que les parts sociales ne seront pas émises à un prix inférieur au prix d'émission) et d'allouer et émettre des parts sociales achetées par la Société conformément aux lois applicables et détenues en parts sociales propres.

(b) L'autorité donnée aux Gérants par les dispositions du présent Article sera exercée par les Gérants en relation avec l'émission de nouvelles parts sociales à toute personne uniquement avec l'accord préalable d'une majorité des associés représentant 75% du capital social de la Société.

(c) Sous réserve des lois applicables, toutes parts sociales peuvent être émises de telle sorte qu'elles sont rachetables dans les conditions et de telle manière que la Société peut par résolution spéciale décider avant l'émission ou à l'option de la Société.

8. Préemption. Toute disposition en matière de préemption contenue dans les lois applicables ne s'appliquera pas aux allocations de parts sociales de la Société à condition que ces émissions de parts sociales soient approuvées préalablement par une majorité des associés détenant 75% du capital social. Si la société n'a qu'un seul associé, seul l'approbation de l'associé unique est nécessaire.

9. Rachat de parts sociales propres.

(a) Sous réserve des présents Statuts et dans la mesure où cela est permis par les lois applicables, la Société peut acheter n'importe laquelle de ses parts sociales de n'importe quelle classe et peut annuler les parts sociales ainsi achetées

ou détenues en tant que parts sociales propres avec la possibilité de réémettre ces parts sociales ou ces parts sociales de n'importe quel (les) classe ou classes.

(b) La Société ne fera pas une acquisition hors marché ou sur le marché de ses propres parts sociales à moins que les autorisations requises par les lois applicables n'aient été données par une résolution spéciale de la Société.

10. Transfert des parts sociales.

(a) Tout transfert de parts sociales doit être conforme avec les lois applicables.

(b) Aucun associé ne pourra transférer ses parts sociales à toute personne, autre qu'un autre associé ou des associés de la Société, à moins qu'il n'ait obtenu l'approbation préalable des associés représentant 75% du capital social de la Société. Si la Société n'a qu'un associé unique, l'associé unique peut transférer ses parts à n'importe quelle personne.

(c) L'instrument de transfert de n'importe quelle part sociales n'a pas besoin d'être signé pour le compte du cessionnaire ni d'être attesté. Le transférant sera considéré comme restant détenteur des parts sociales jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit sur le registre à cet effet.

(d) Sous réserve des restrictions des présents Statuts telles qu'applicables, chaque associé peut transférer tout ou partie de ses parts sociales par un instrument écrit dans une forme commune ou tout autre forme que les Gérants peuvent approuver.

11. Approbation des transferts par les gérants.

(a) Aucun transfert de part sociale dans le capital de la Société (soit par une vente de ces parts sociales ou par transmission en application de la loi applicable ou pour toute autre raison) ne doit être inscrit sauf si ce transfert est approuvé par une résolution des Gérants.

(b) Les Gérants peuvent également refuser de reconnaître tout instrument de transfert à moins que:

(i) L'instrument de transfert ne soit accompagné par les certificats des parts sociales auxquels il est relatif et de tout autre élément de preuve que les Gérants peuvent raisonnablement demander afin de montrer le droit du transférant de faire le transfert; et

(ii) L'instrument de transfert ne porte que sur une seule classe de parts sociales.

(c) Si les Gérants refusent le transfert, ils doivent dans les 2 mois suivants la date à laquelle le transfert a été notifié à la Société, envoyer au cessionnaire une notification de refus.

(d) L'enregistrement des transferts peut être suspendu pour une durée n'excédant pas au total 30 jours de chaque année, tel que les Gérants peuvent déterminer.

12. Transmission des parts sociales.

(a) En cas de décès d'un associé, le représentant du défunt, sera la seule personne reconnue par la Société comme ayant un droit sur les intérêts des parts sociales.

(b) Toute personne qui aura droit à une part sociale en raison du décès ou de la faillite d'un associé peut, sur présentation de preuve, telle qu'il peut être requis par les Gérants, et sous réserve des dispositions ci-après, décider d'être inscrit lui-même en tant que détenteur de la part sociale ou d'avoir une personne nommée pour être inscrite en tant que cessionnaire, mais les Gérants pourront, dans tous les cas, avoir le même droit de refuser le transfert de la part sociale par un associé avant son décès ou sa faillite, le cas échéant.

(c) Si une personne venant à avoir un tel droit choisi d'être inscrite elle-même, elle devra délivrer ou envoyer à la Société une notification écrite signée par elle et spécifiant ce choix. Si elle décide qu'une autre personne doit être inscrite, elle devra attester de sa décision en signant au profit de cette personne une notification de transfert de la part sociale. Toute les limitations, restrictions et dispositions de ces Statuts relatives au droit de transférer et d'inscrire les transferts de parts sociales seront applicables à toute notification ou transfert telle que précités de la même manière que si le décès ou la faillite de l'associé ne s'était pas produit et si la notification ou le transfert avaient été signée par cet associé.

(d) Une personne qui aura droit à une part sociale en raison du décès ou de la faillite du détenteur aura le même droit aux dividendes et tous autres avantages auxquels il aurait eu droit s'il était le détenteur inscrit de la part sociale, à l'exception qu'il n'aura pas le droit avant d'être inscrit en tant qu'associé de la part sociale d'exercer les droits conférés aux associés en ce qui concerne les assemblées de la Société, cependant les Gérants peuvent à tout moment donner notification à cette personne de choisir soit d'être inscrite elle-même soit de transférer la part sociale, et s'il n'est pas satisfait à la notification dans les 90 jours, les Gérants peuvent alors retenir le paiement de tous dividendes, bonus, ou tout autre sommes relatifs à la part sociale jusqu'à ce qu'il soit satisfait à la notification.

13. Modification du capital.

(a) Les Associés peuvent par résolution pris conformément aux lois applicables augmenter le capital social par toute somme qui sera divisée en parts sociales d'un montant que la résolution décidera.

(b) Les Associés de la Société peuvent par résolution prise conformément aux lois applicables:

(i) consolider ou diviser tout ou partie de son capital social en parts sociale d'un montant supérieur que celui des parts sociales existantes;

(ii) Sous-diviser les parts sociales existantes en parts sociales d'un montant inférieur à celui qui est indiqué dans le memorandum of association, sous réserve cependant des lois applicables.

(c) La Société peut par résolution prise conformément aux lois applicables réduire son capital social, racheter du capital, des fonds de réserve ou de compte de prime d'émission de quelque manière que ce soit et sous réserve d'incident autorisé et des consentements requis par les lois applicables

14. Rachat du capital. Les associés de la Société peuvent par résolution prise conformément aux lois applicables décider que toute part sociale peut être rachetée contre une rémunération équivalente à sa valeur de marché telle qu'elle peut être déterminé par les Gérants de la Société, les associés seront liés par cette évaluation. La rémunération pour un tel rachat peut être effectuée en numéraire ou en nature par le transfert d'actions, parts sociales, propriétés ou actifs ou partiellement en numéraire et partiellement en nature à condition que l'évaluation de ces actions, parts sociales, propriétés ou actifs soit déterminée de manière conclusive par les Gérants de la Société et les associés seront liés par ces évaluations. A tout moment pendant une période de quatre-vingt-dix jours suivant la décision de cette résolution spéciale les Gérants devront informer par écrit le détenteur ou les détenteurs des parts sociales affectées et devront dans un délai de quatre-vingt-dix jours verser la rémunération telle que mentionnée. Une fois la rémunération versée, le nom des détenteurs de ces parts sociales seront retirés du registre en tant que détenteurs des parts sociales notifiées dans la notification à condition que jusqu'au versement ils soient détenus par la Société pour le compte du ou des détenteurs des parts sociales de la Société tel que leurs intérêts peuvent apparaître.

Partie III - Assemblée générale

15. Localisation des assemblées générales. Toute assemblée générale de la Société doit se tenir à Luxembourg à condition qu'en ce qui concerne l'assemblée générale annuelle, les conditions des dispositions des lois applicables soient remplies.

16. Convocation aux assemblées générales.

(a) Sous réserve du paragraphe (b) de ces Statuts, la Société doit chaque année tenir une assemblée générale en tant qu'assemblée générale annuelle en plus de toute autre assemblée générale tenue dans cette année, et devra spécifier la qualité de cette assemblée dans la convocation; et pas plus de 15 mois ne peuvent s'écouler entre la date d'une assemblée générale annuelle de la Société et la prochaine.

(b) Aussi longtemps que la Société tient sa première assemblée générale de la Société dans les 18 mois de son incorporation, il n'est pas requis de tenir une assemblée générale dans l'année de la constitution et l'année suivante.

(c) Toute assemblée générale autre que l'assemblée générale annuelle sera appelée assemblée générale extraordinaire.

(d) Les Gérants peuvent, dès qu'ils l'estiment nécessaire, convoquer une assemblée générale extraordinaire et une assemblée générale extraordinaire devra également être convoquée en cas de réquisition écrite de l'associé unique déposée au lieu d'administration centrale et de contrôle spécifiant l'objet de l'assemblée, et si les gérants ne convoquent pas une telle assemblée dans les 45 jours du dépôt, l'associé unique peut convoquer l'assemblée.

(e) Si à un moment il n'y a pas de gérants, l'associé unique peut convoquer l'assemblée générale.

17. Convocation des assemblées générales.

(a) Sous réserve des lois applicables, l'assemblée générale doit être convoquée par une convocation écrite de 21 jours au moins, et pour les assemblées (autres que les assemblées générales annuelles et les assemblées relatives à des résolutions spéciales) une convocation écrite de 8 jours au moins. La convocation sera exclusivement pour la date à laquelle elle est destinée ou présumée être destinée ou pour laquelle elle a été donnée, et devra spécifier la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et devra être donnée à l'associé unique d'une manière autorisée par les présents Statuts.

(b) L'omission accidentelle d'envoyer une convocation, ou la non-réception par une personne en droit de recevoir une convocation à une assemblée n'en invalidera pas le déroulement. Il ne sera pas nécessaire de donner une convocation pour une assemblée ajournée.

18. Conduite des affaires.

(a) Toutes les questions traitées lors d'une assemblée générale extraordinaire seront réputées spéciales, ainsi que tout ce qui sera traité lors de l'assemblée générale annuelle à l'exception de l'approbation d'un dividende, l'examen des comptes, les bilans, les rapports des Gérants et des Auditeurs, la nomination des Gérants en remplacement de ceux qui se retirent, la re-nomination de l'Auditeur qui se retire, la détermination de la rémunération des Auditeurs et des gérants.

(b) Sous réserve des lois applicables, l'associé unique peut décider de dispenser la tenue d'une assemblée générale annuelle. Cette décision sera effective pour l'année ou elle a été prise et les années subséquentes, mais toutefois l'associé unique ou les Auditeurs peuvent demander la tenue d'une assemblée générale annuelle chaque année conformément à la procédure décrite prévue dans le Single-Member Company Régulations.

(c) Quand une décision de dispenser de la tenue de l'assemblée générale a été prise, les comptes, les rapports des gérants et des Auditeurs qui auraient dû être produits pendant l'assemblée générale annuelle devront être envoyés à l'associé unique tel que requis dans le Single-Member Company Régulations, et les dispositions des lois applicables relatives au bénéfice annuel et les comptes qui s'appliqueront en référence à la date de l'assemblée générale annuelle qui sera interprété tel que prévu dans le Single-Member Company Régulations.

(d) Toute décision qui nécessite une résolution de la Société en assemblée générale (sauf en ce qui concerne la révocation des Auditeurs) peut être valablement traitée par une décision de l'associé unique. L'associé unique doit fournir à

la Société un enregistrement écrit de toute décision ou, s'il est traité par une résolution écrite prise en accord avec les lois applicables, avec une copie de cette résolution et la décision ou résolution sera enregistrée et gardée par la société.

(e) Quand la Société conclut un contrat avec son associé unique qui ne fait pas partie de l'activité habituelle de la Société et qui n'est pas fait par écrit, et que l'associé unique représente également la Société dans la transaction (soit en tant que Gérant ou autre), les gérants de la Société devront s'assurer que les conditions du contrat sont dûment rédigées dans un mémorandum ou enregistrées dans un procès verbal de la prochaine réunion des gérants.

(f) Toute résolution modifiant les Statuts doit être prise par une résolution spéciale de l'associé unique prise en assemblée générale extraordinaire tenue devant un notaire Luxembourgeois.

19. Quorum. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un associé unique, les dispositions ci-dessous s'appliqueront sous réserve des lois applicables:

(a) Une personne autorisée à voter concernant les affaires qui doivent être traitées, étant soit l'associé unique de la société ou son mandataire ou (si cette associé est une société) un représentant dûment autorisé formera le quorum;

(b) L'associé unique de la Société (ou son mandataire ou un représentant dûment autorisé pour représenter cet associé à l'assemblée générale) sera le président de toute assemblée générale de la Société.

20. Décision.

(a) Lors d'une assemblée générale une résolution mise au vote de l'assemblée sera décidée à main levée, à moins qu'avant ou au moment de la déclaration du résultat consécutif au vote à main levée, un scrutin à bulletin secret est requis. A moins qu'une demande d'un scrutin à bulletin secret ne soit requis, une déclaration du Président qu'une résolution, après le vote à main levée, a été adoptée, ou adoptée à l'unanimité, ou adoptée par une majorité particulière, ou rejetée, une mention dans le procès-verbal constituera la preuve conclusive du fait, sans preuve du nombre ou de la proportion de voix enregistrées en faveur ou contre cette résolution.

(b) Si un scrutin à bulletin secret est dûment réclamé, il sera effectué de la manière ordonnée par le président et le résultat sera réputé être la résolution de l'assemblée lors de laquelle le scrutin à bulletin secret a été réclamé.

(c) En cas d'égalité des voix, soit lors d'un scrutin à main levée ou à bulletin secret, le président de l'assemblée pour lequel un scrutin à main levée ou à bulletin secret a été demandé aura droit à une deuxième voix.

21. Vote des associés.

(a) Sous réserve des droits et restrictions attachés à une part sociale, lors d'un vote à main levée chaque associé présent en personne et chaque personne représentant un associé par procuration à une assemblée générale de la Société, auront chacun un droit de vote; et lors d'un scrutin, à bulletin secret chaque associé et chaque personne représentant un associé par procuration aura un droit de vote pour chaque part dont il est le détenteur.

(b) Chaque associé aliéné, ou pour lequel un décision de sauvegarde de justice, tutelle ou curatelle a été prise, peut voter dans un scrutin à main levée ou à bulletin secret par l'intermédiaire de son comité, curateur, tuteur ou toute autre personne habilitée à le représenter en vertu d'un pouvoir.

(c) Aucune contestation ne pourra être soulevée sur la qualité d'un votant sauf lors d'une assemblée ou assemblée ajournée sur lequel le vote contesté est donné et tous les autres votes qui ne sont pas interdits à cette assemblée seront valides pour tous les autres points. Une telle objection faite en temps et en heure sera inscrites par le président de l'assemblée dont la décision sera finale et valide.

22. Pouvoirs.

(a) Les votes peuvent se faire en personne ou par mandat.

(b) L'instrument nommant le représentant doit être dans une forme acceptable pour le Président de l'assemblée et doit être fait par écrit de la main du mandataire ou de son représentant dûment autorisé, ou si la personne donnant pouvoir est une société, soit sous sceau soit par un représentant de la société dûment autorisé. Le représentant n'a pas besoin d'être un associé de la Société.

(c) L'instrument nommant le représentant et le pouvoir ou autre autorité, le cas échéant, par laquelle il est signé, ou la copie certifiée conforme d'un tel pouvoir ou autorité doit être déposée à tel endroit ou bureau désigné à cet effet dans la convocation de l'assemblée au moins 48 heures avant la tenue de l'assemblée ou ajournée pour laquelle la personne nommée dans l'instrument, ou dans le cas d'une assemblée tenue dans un délai de convocation raccourci, l'instrument sera donné suffisamment à l'avance (ou si le pouvoir, ou autre autorité, le cas échéant, signé ou la copie certifiée par notaire de ce pouvoir ou autorité) est déposée auprès du Président de l'assemblée immédiatement avant le début de l'assemblée.

(d) Tout instrument nommant un mandataire devra revêtir la forme suivante ou aussi proche que possible:

"Limité

Je/Nous ... étant associé/associés de la Société nommée ci-dessus nomme ... de ... ou à défaut ... en tant que mon mandataire pour voter en mon nom et pour mon compte à (l'assemblée générale annuelle ou extraordinaire le cas échéant) l'assemblée générale de la Société qui sera tenue le ... jour du ... 20 ... et tout ajournement.

Signé le ... jour de ... 20...

Ce formulaire est à utiliser *en faveur ou contre la résolution.

A moins qu'instruit autrement le mandataire peut voter tel qu'il lui semble approprié.

* Barrer la mention inutile.

(e) L'instrument nommant le mandataire sera considéré comme conférant autorité de demander ou se joindre à un vote à bulletin secret.

(f) Un vote donné conformément aux termes de l'instrument du mandat sera valide même en cas de décès préalable ou d'aliénation ou de révocation du mandat ou de l'autorité pour laquelle le mandat a été signé ou du transfert de la part sociale en relation avec le mandat donné, si aucune information écrite de ce décès, aliénation, révocation ou transfert tels que décrits n'est reçue par la Société au bureau avant le commencement de l'assemblée ou l'assemblée ajournée pour lequel le pouvoir a été donné.

23. Société agissant par l'intermédiaire de représentants aux assemblées. Toute société qui est un membre de la Société peut par résolution de ses gérants ou autre organe, autoriser toute personne qu'elle pense appropriée à agir en tant que représentant à toute assemblée de la Société, et cette personne autorisée pourra exercer les mêmes pouvoirs pour le compte de la société qu'elle représente que si cette société avait été une personne physique associé de la Société.

24. Procurations et délais de convocation raccourci. Quand une assemblée est tenue avec un délai de convocation raccourci, conformément aux lois applicables (à laquelle la société a le droit de recourir) il sera suffisant si l'instrument nommant le mandataire (ou si le pouvoir, ou autre autorité, le cas échéant, signée ou la copie certifiée par notaire de ce pouvoir ou autorité) est déposé auprès du Président dans l'assemblée immédiatement avant le début de l'assemblée.

25. Résolutions écrites des associés.

(a) Sous réserve des lois applicables, une résolution écrite signée par tout les associés de la Société qui ont le droit d'assister et de voter sur une telle résolution à une assemblée générale (ou pour les sociétés, par leurs représentants) sera valide et effective pour toute les questions comme si les résolutions étaient prises à une assemblée générale de la Société dûment convoquée et tenue, et si détaillée comme étant une résolution spéciale ayant été adoptée comme une résolution spéciale au sens des lois applicables.

(b) Une résolution par écrit signée par tous les associés qui ont le droit d'assister et de voter aux assemblées générales des associés peut consister en plusieurs documents dans la même forme signée par un ou plusieurs associés (ou pour les sociétés, par leurs représentants). Un document signé par un membre pour lequel une copie est transmise par facsimilé, e-mail ou autre moyens électronique à la Société au siège social de la Société sera considéré comme étant signé par l'associé concerné.

26. Résolutions des Associés. Sous réserve des dispositions de l'Article suivant:

(a) Les résolutions des Associés seront adoptées en assemblée générale.

(b) L'associé unique prend en charge tous les pouvoirs confiés à l'assemblée générale des associés.

(c) Sous réserve des droits et restrictions attachés à une classe ou classes de parts sociales, lors des scrutins à main levée chaque associé présent en personne et tout mandataire aura droit à une voix, de telle sorte qu'aucune personne physique aura droit à plus d'un vote, et lors du scrutin à bulletin secret devra avoir un vote pour chaque part sociale qu'il détient.

(d) Les décisions collectives sont valablement prises si elles sont adoptées à une assemblée générale par les membres détenant plus de la moitié du capital social.

(e) En dépit du paragraphe (d) ci-dessus, les résolutions modifiant les Statuts, incluant la modification du capital social de la Société, et tout autre objet tel que requis par les lois applicables, peut uniquement être adopté par une résolution de la majorité des associés détenant au moins 75% du capital social de la Société.

Partie IV - Gérants

27. La Société est gérée par plusieurs gérants qui constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société. Le Gérant ne se retire pas par rotation.

28. Les gérants sont nommés et désignés en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale de l'associé unique.

29. Sous réserve des lois applicables, les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale de l'associé unique. Une notification de l'intention de prendre une telle résolution doit être donnée à la Société au moins 28 jours à l'avance.

30. Tous les pouvoirs non expressément réservés par les lois applicables ou les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique seront de la compétence du conseil de gérance.

31. Vis-à-vis des tiers, le conseil de Gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

32. La Société sera engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

33. Le conseil de gérance peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérants de la Société.

34. Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

35. Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura une voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

36. Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant. Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

37. Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre. Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié. Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

38. Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés. Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisés précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

39. Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

40. Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger. Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

41. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

42. Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

43. Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

44. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance. Dans un tel cas, les résolutions peuvent être documentées soit dans un seul document soit dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

45. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

46. Toute réunion du conseil de gérance et tout ajournement devra se tenir à Luxembourg.

47. Le nombre de gérant ne devra pas être inférieur à un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B ni, à moins et jusqu'à ce qu'il soit déterminé par la Société par une résolution ordinaire, de plus de dix gérants.

48. Il n'est pas nécessaire d'avoir la qualité d'associé pour les Gérants, mais cependant il aura le droit de recevoir une convocation, d'assister et de parler à toute assemblée générale ou à tout autre assemblée séparée des détenteurs d'une classe de part sociale.

49. Il sera mis fin au mandat de Gérant s'il:

- (a) tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers;
- (b) tombe sous le coup d'un Restriction Order conformément aux lois applicables;
- (c) tombe sous le coup d'un Disqualification Order conformément aux lois applicables;
- (d) d'après l'avis des co-Gérants devient incapable pour des raisons mentales d'accomplir ses fonctions;

- (e) démissionne de ses fonctions;
- (f) est condamné pour une infraction pénale (autre que pour une infraction routière et pour laquelle aucune peine d'emprisonnement n'a été prononcée);
- (g) est révoqué par une résolution prise par l'associé unique conformément aux lois applicables;
- (h) un résident Luxembourg devient non-résident luxembourgeois.

Partie V - Pouvoir des gérants

50. Emprunt. Sous réserve des lois applicables, un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B peuvent conjointement exercer tous les pouvoirs de la Société pour effectuer un emprunt et hypothéquer ou gager son entreprise et sa propriété en partie ou en totalité et sous réserves des lois applicables d'émettre des obligations et du capital-obligations, soit directement, soit en tant que sûreté, pour une dette, un passif ou une obligation de la Société ou d'une tierce personne. Sous réserve des lois applicables, les obligations, le capital-obligations et toute autre valeur mobilière peut être cédée entre la Société et toute personne à qui ces valeurs mobilières peuvent être émises. Chaque obligation et capital-obligation peuvent être émis à un prix plus faible, ou avec une prime ou tout autre droit spécial tels que rachat, suspension, appel, attributions de parts sociales, d'assister et de voter au assemblée générale de la société ou de nommer les Gérants ou autres.

51. Pouvoirs et Obligations.

(a) L'activité de la Société sera dirigée par les Gérants, qui peuvent payer toutes les dépenses encourues pour la promotion et la constitution de la Société et qui peut exercer tous les pouvoirs au nom de la Société qui ne doivent pas, de par les Lois Applicables ou de par les présents Statuts, être exercés par la Société en assemblée générale, sous réserve néanmoins des présents Statuts, des dispositions des lois applicables, et des conditions qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions susmentionnées, qui peuvent être données par la Société en assemblée générale; mais aucune consigne donnée par la Société en assemblée générale n'invalidera un quelconque acte antérieur des Gérant qui aurait été valable si cette consigne n'avait pas été donnée.

(b) Les Gérants peuvent, à tout moment, par procuration, nommer toute Société, firme ou personne ou association de personnes, qu'elles soient nommées directement ou indirectement par les Gérants, au poste de mandataire(s) de la Société dans le but et avec les pouvoirs, compétences et les pouvoirs d'appréciation (n'excédant pas ceux appartenant ou exerçables par les Gérants sous les présents Statuts) et pour une durée et soumis aux conditions qu'ils jugent appropriées, et chaque procuration peut contenir les dispositions protégeant les personnes traitant avec ces mandataires que les Gérants jugent opportunes, et ils peuvent aussi autoriser tout mandataire, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, compétence et pouvoirs d'appréciation qui lui appartiennent.

(c) Un Gérant qui est d'une quelconque manière, que ce soit directement ou indirectement, intéressé à un contrat ou une proposition contractuelle avec la Société devra déclarer la nature de ses intérêts à la réunion du conseil de Gérance conformément aux lois applicables.

(d) Les Gérants prendront en charge la rédaction des procès - verbaux inscrits dans les registres prévus à cet effet:

- (i) de toutes les nominations de dirigeants faites par les Gérants;
- (ii) des noms des Gérants présents à chaque réunion des Gérants et de tout Comité de Gérants; et
- (iii) de toutes les résolutions et délibérations de toutes les réunions de la Société et des Gérants et des comités de Gérants.

(e) Les Gérants restant peuvent exercer leurs fonctions malgré l'existence de postes vacants au sein du conseil, mais, aussi longtemps que leur nombre se trouve en dessous du nombre déterminé par ces Statuts ou fixé par ceux-ci comme quorum nécessaire, les Gérants restant peuvent agir uniquement afin d'augmenter leur nombre, ou convoquer une assemblée générale de la Société.

52. Comités de Gérants.

(a) Les Gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à des Comités dans la mesure ou cela leur semble approprié; composé d'un ou de plusieurs Gérants, tout Comité devra, dans l'exercice des pouvoirs qui lui ont ainsi été délégués, respecter toutes les règles qui peuvent lui être imposées par les Gérants.

(b) Un Comité peut élire un président pour ses réunions, faute d'élection d'un président ou si le président n'est pas présent dans les 5 minutes suivant l'heure normalement prévu pour le début d'une réunion, les membres peuvent désigner une personne dans leur rang pour exercer la tâche de président.

(c) Un Comité peut se réunir et proroger de la manière qui lui paraît appropriée. Les questions soulevées à chaque réunion seront tranchées à la majorité simple des voix des membres présents et, en cas d'égalité de voix, le président aura une seconde voix ou une voix prépondérante.

(d) Tous les actes accomplis par une quelconque réunion des Gérants ou d'un comité de gérants ou par une personne agissant en qualité de Gérant ou de membre, seront, nonobstant la découverte postérieure d'un vice dans la nomination d'un quelconque Gérant ou d'une personne agissant comme ci-avant décrit, ou qu'elles ou l'une d'entre elles ont été révoquées, valables comme si chaque personne avait été dûment nommée et qualifiée en tant que Gérant.

(e) Une résolution écrite signée par tous les membres d'un comité ayant droit de recevoir une convocation à une réunion de ce comité sera valable comme si elle avait été prise à une réunion du comité dûment convoqué et tenue.

53. Gérant exécutif.

(a) Les Gérants pourront élire dans leur rang un Gérant exécutif pour une durée et une rémunération fixées par eux selon ce qu'ils jugent approprié, et, sous réserve des termes de chaque convention conclue dans chaque cas particulier, ils pourront révoquer cette nomination. Un Gérant nommé de cette manière, pendant la durée de ce mandat, ne se retirera pas par rotation ou ne sera pas pris en compte pour déterminer la retraite par rotation des Dirigeants mais (sans préjudice de toute réclamation ou dommage pour rupture de contrat de service entre lui et la Société), sa nomination sera automatiquement mise en question s'il cesse d'être pour toute raison un Gérant.

(b) Un Gérant recevra sa rémunération soit par l'intermédiaire d'un salaire, d'une commission ou d'une participation au profit, ou partiellement l'un ou l'autre, comme les Gérants peuvent le déterminer.

(c) Les Gérants peuvent confier et conférer à un Gérant exécutif tous pouvoirs pouvant être exercés par eux-mêmes, et les soumettre aux termes, conditions et restrictions qui leur semblent appropriés, soit conjointement avec soit à l'exclusion de leurs pouvoirs propres, et ils peuvent révoquer, retirer, amender ou modifier tous ou certains de ces pouvoirs.

54. Chèque etc. Tous les chèques, billets à ordre, traites, lettres de change et autres instruments endossables et tous les reçus pour deniers payés à la Société seront signés, tirés, acceptés, endossés ou de manière générale exécutés, par une ou des personnes et de la manière déterminée par les Gérants par résolution.

55. Secrétaire.

(a) Sous réserve des lois applicables, le Secrétaire sera nommé par les Gérants pour une durée, une rémunération et aux conditions qui leur semblent appropriées, et tout Secrétaire ainsi nommé pourra être révoqué par eux.

(b) Une disposition des lois applicables ou des présents Statuts imposant une obligation ou autorisant un acte à être exécuté par ou pour un Gérant et le Secrétaire ne sera pas satisfaite par l'accomplissement par la même personne agissant simultanément en tant que Gérant et en tant que, ou à la place du, Secrétaire.

56. Le Sceau.

(a) La Société aura, sous réserve des lois applicables, un sceau officiel (sur lequel sera mentionné le terme "Luxembourg") qui sera gardé et utilisé uniquement au Luxembourg.

(b) Le Sceau sera utilisé uniquement sous l'autorité des Gérants ou d'un comité autorisé par les Gérants à cet effet, et tout instrument auquel le sceau est apposé sera signé par un Gérant et contresigné par le Secrétaire ou par un second Gérant ou par une autre personne nommée par les Gérants à cet effet.

57. Instrument écrit. Sous réserve des dispositions des lois applicables, les tiers pourront se fier, comme étant valablement signé pour le compte de la Société, à tout instrument établi par écrit (n'étant pas un acte sous sceau) signé par un Gérant avec un pouvoir de signature A et un Gérant avec un pouvoir de signature B.

Partie VI - Dividendes et Réserves

58. Sous réserve des lois applicables, la Société en assemblée générale peut déclarer des dividendes, qui ne peuvent pas excéder le montant recommandé par les Gérants.

59. Une fois déclarés, les dividendes pourront être distribués aux associés conformément aux lois applicables.

60. Sous réserve des lois applicables, les Gérants peuvent payer aux associés des dividendes intérimaires qui apparaissent aux Gérants justifiés par les profits de la Société conformément aux lois applicables.

61. Les Gérants peuvent, avant de recommander un dividende, affecter aux réserves la partie des bénéfices de la Société qu'ils estiment appropriée, partie qui pourra, à la discrétion des Gérants, être employée à tout usage auquel les bénéfices de la Société peuvent être valablement employés et, en attendant cet emploi, pourra, à la discrétion des Gérants, être utilisée pour l'activité de la Société ou être employée pour les investissements déterminés par les Gérants dans les limites de leurs pouvoirs. Les Gérants peuvent aussi, sans affectation à une réserve, reporter en avance les bénéfices qu'ils estiment prudent de ne pas diviser.

62. Sous réserve des droits des personnes, si elles existent, ayant droit à des parts sociales auxquelles sont attachés des droits spéciaux relativement aux dividendes, tous les dividendes seront déclarés et distribués conformément aux montants payés ou crédités comme s'ils avaient été payés concernant les parts sociales pour lesquelles le bénéfice est payé, mais aucun montant payé ou crédité comme s'il avait été payé sur une part sociale avant l'appel de fonds ne sera traité comme payé sur la part sociale pour les besoins de cet Article. Tous les dividendes seront répartis et distribués proportionnellement aux montants payés ou crédités comme s'ils avaient été payés sur les parts sociales pendant la période sur laquelle le dividende est payé; mais si des parts sociales sont mises sous une disposition prévoyant que leur rang dans la distribution des bénéfices sera calculé à partir d'une date précise, de telles parts sociales prendront part à la distribution de bénéfices de la manière décrite ci-dessus.

63. Toute assemblée générale déclarant des dividendes peut payer directement ces dividendes totalement ou partiellement par la distribution d'actifs spécifiques et en particulier d'actions souscrites, d'obligations ou de capital-obligation de toute société dans une ou plusieurs de ces manières, et le conseil de gérance donnera effet à ces résolutions, et en cas de difficulté en ce qui concerne cette distribution, le conseil de gérance peut régler de la manière qui lui semble la plus appropriée, et en particulier peut émettre des fractions de certificats et des valeurs fixes pour la distribution d'actifs spécifiques ou tout ou partie et peut déterminer le paiement en numéraire qui devra être fait aux associés sur la base de la valeur fixée, afin d'ajuster les droits de toutes les parties et peut attribuer ces actifs spécifiques à un trustee qui semble opportun aux Gérants.

64. Tous dividendes, intérêts ou autres deniers relatifs aux parts sociales et payables en numéraire pourront être payés par chèque ou bon de souscription envoyé par courrier ordinaire directement à l'adresse du détenteur inscrit en premier sur le registre des associés ou aux personnes et adresses indiquées par écrit par le détenteur inscrit en premier ou à toute personne et à telle adresse que le détenteur peut indiquer par écrit. Tout chèque ou bon de souscription sera payable à l'ordre de la personne à laquelle il est envoyé. Chacun des deux ou de plusieurs détenteurs en commun peut donner des reçus valables pour tous dividendes, bonus ou autres deniers payables relativement aux parts sociales détenues par lui en tant que détenteur en commun.

65. Aucun dividende ne donnera droit à des intérêts à l'encontre de la Société.

Partie VII - Comptes

66. L'année financière de la société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

67. Sous réserve des lois applicables, chaque année le conseil de gérance émettra un bilan qui contiendra un enregistrement des actifs de la Société avec ses dettes et passif et sera accompagné par une annexe comportant un résumé de tous les engagements de la Société et des dettes des gérant(s), commissaires aux comptes (le cas échéant) et de l'associé unique envers la Société.

68. Au même moment, la Société préparera un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale annuelle de la Société avec le bilan.

69. Les Gérants feront conserver les livres comptables de la société relatif à:

(a) Toute les sommes reçu et utilisé par la Société et les raisons pour lesquelles les réceptions et utilisations ont eu lieu;

(b) Toutes les ventes de biens par la Société; et

(c) Tout le patrimoine de la Société.

Ces livres comptables ne seront pas considérés comme conservés si ces livres comptables ne sont pas conservés de telle sorte qu'ils reproduisent une image fidèle de l'état des affaires de la Société et expliquent les transactions de la Société.

70. Les livres comptables de la Société seront conservés au lieu de l'administration centrale et de contrôle de la Société et seront de manière raisonnable ouverts à l'inspection des Gérants.

71. Les Gérants de la Société détermineront si et dans quelle mesure et à quelle heure et endroit et sous quelle condition ou règlement les comptes et livres de la Société ou l'un d'entre eux sont ouverts à l'inspection des associés, qui ne sont pas Gérants, et aucun associé (n'étant pas Gérant) aura le droit d'inspecter les comptes ou livres ou document de la Société à moins qu'autorisé par la loi ou autorisé par les Gérants ou par la Société en assemblée générale.

72. Les Gérants devront de temps en temps, conformément aux lois applicables faire préparer et présenter devant l'assemblée générale annuelle de la Société tels comptes de profits et pertes, bilans, comptes de groupe et rapports tels que requis par ces sections pour être préparés et présentés devant l'assemblée générale annuelle de la Société.

73. Une copie de chaque bilan (incluant chaque document requis par la loi ci-annexé) qui est présenté devant l'assemblée générale annuelle de la Société ensemble avec le rapport des Directeurs et le rapport des Commissaires aux Comptes doivent, pas moins de 21 jours avant la date de l'assemblée générale annuelle être envoyés à chaque personne autorisée à les recevoir selon les dispositions de l'Acte.

Partie VIII - Capitalisation des bénéfices

74. La Société peut par une résolution prise en assemblée générale par la moitié des membres représentant au moins 75% du capital social, sur recommandation du conseil de gérance décider qu'il est préférable de capitaliser toute partie des sommes portée au crédit des comptes de réserves ou de profits et pertes de la Société qui ne sont pas disponibles pour la distribution en allouant ces sommes en parts sociales gratuite entièrement libéré aux membres de la Société qui auraient eu droit à une telle somme si elle avait été distribuée par dividendes (et dans les mêmes proportions), et les gérants donneront effet à une telle résolution.

75. Toutes les fois qu'une résolution est adoptée en application de l'Article 74, le conseil de Gérance devra faire tous les prélèvements et affectations des bénéfices indivis pour lesquels une décision de capitalisation a été prise et toutes

allocations et émissions de parts sociales entièrement libéré ou obligations, s'il y en a, et de manière générale il effectuera tous les actes et choses requis pour donner effet à ces résolutions, avec plein pouvoir donné aux Gérants de prendre les dispositions qu'ils estiment appropriées et aussi autoriser toute personne de conclure au nom de tous les membres concernés une convention avec la Société stipulant l'allocation à eux-mêmes de parts sociales ou obligations créditées comme entièrement payées auxquelles ils pourraient avoir droit suite à une telle capitalisation ou, si nécessaire, le paiement par affectation à ce montant à hauteur des proportions respectives des bénéficiaires, dont la capitalisation des montants de leurs parts sociales respectives demeurant à ce jour impayés, et toute convention conclue en vertu d'un tel pouvoir sera effective et obligatoire pour tous ces membres.

76. Auditeurs. Sous réserve des lois applicables, les Auditeurs seront nommés et leur mandat réglementé conformément avec les lois applicables.

Partie IX - Liquidation

77. En cas de liquidation, le liquidateur peut, avec l'approbation d'une résolution spéciale de la Société et toute autre approbation requise par les dispositions des lois applicables, répartir entre les associés les actifs de la Société en numéraire ou en nature (qu'ils consistent en biens de même nature ou non) et il peut, à cet effet, fixer une valeur qu'il estime être équitable pour les biens à répartir comme décrit ci-dessus, et il peut décider comment une telle répartition sera mise en oeuvre entre les associés ou les différentes catégories des associés. Le liquidateur peut, sous réserve de la même approbation, transmettre la totalité ou une partie de ces actifs à des trustee, gérants des trusts au profit des apporteurs de la manière que le liquidateur estime être la plus appropriée, mais sous condition qu'aucun associé ne soit forcé d'accepter des parts sociales, actions ou autres valeurs mobilières comportant un passif.

Partie X - Lieu de d'administration centrale et de contrôle et registre

78. (a) La Société aura son lieu d'administration centrale et de contrôle à Luxembourg.

(b) Tous les comptes (comprenant, soumis aux dispositions des lois applicables) et les livres de la Société seront conservés au lieu d'administration centrale et de contrôle de la Société.

Partie XI - Général

79. Notifications.

(a) Toute personne qui, par opération de la loi, transfert, ou autre moyen aurait droit à des parts sociales serait liée par chaque notification ou autre document qui, préalablement à ses nom et adresse étant enregistrés dans le registre concernant une telle part sociale, devra avoir donné à cette personne au nom de laquelle la part sociale aura été préalablement enregistrée.

(b) Toute notification ou document envoyé par la poste au à l'adresse enregistrée de chaque associé conformément à ces résolutions devra, nonobstant le décès depuis de ce membre, et peu importe que la Société aient reçu notification de ce décès, être réputé avoir été accomplie concernant les parts sociales détenues par un tel membre (seul ou conjointement avec une autre personne ou d'autres personnes) jusqu'à ce qu'une autre personne ou d'autres personnes soit enregistrées à sa place en tant que détenteur ou codétenteur, et tel service sera, pour les besoins de ces résolutions réputé suffisant, et toutes personnes (s'il y en a) conjointement intéressées avec lui ou elle par une telle part sociale.

(c) La signature de chaque notification à donner à la Société peut être écrite ou imprimée.

80. Indemnisation. Sous réserve des dispositions des lois applicables, tout gérant ou tout autre mandataire de la Société aura droit à être indemnisé sur les actifs de la Société pour toutes pertes ou responsabilités encourues par lui lors de l'exécution de son mandat ou en relation avec son mandat.

81. Secret. Aucun associé n'aura droit de requérir la transmission de toute information relative aux détails de l'activité commerciale de la Société ou qui est ou peut être par nature un secret commercial, mystère de commerce, ou processus secret qui peut être lié à la conduite des affaires de la Société, et qu'il serait inopportun de divulguer au grand public selon les Gérants.

82. Interprétation

(a) A l'exception de ce qui est prévu dans ces disposition, toute référence à un Article, paragraphe ou sous-paragraphe sera une référence à un Article, paragraphe ou sous-paragraphe (selon le cas) de ses Statuts et toute référence dans un Article à un paragraphe ou sous-paragraphe de l'Article ou paragraphe dans lequel la référence est contenue, à moins qu'il apparaisse du contexte qu'une référence à une autre disposition est voulue.

(b) Dans ces Statuts, le genre masculin inclut le féminin et le neutre et le nombre singulier incluse le pluriel et vice versa et les références aux personnes incluent les organes sociaux, les associations non constituées et les partenariats.

83. Majuscule. Les Majuscules de ces Statuts sont insérées par commodité de référence uniquement et ne doivent pas être considérés comme en faisant partie ou affectant l'interprétation ou la construction de ces Statuts."

Cinquième résolution

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société déclare que la description et la composition du patrimoine de la Société telles que reflétées dans le bilan intérimaire à la date du 22 décembre 2009 avec une projection

reflétée dans des comptes pro-forma à l'Heure Effective est annexé à une déclaration de valeur signée par les gérants de la Société à la date du 22 décembre 2009, qui ont été délivrés au notaire à la date de cet acte. Une copie du bilan et de la déclaration de valeur, signée "ne varietur" par le mandataire de l'associé représenté et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être enregistré au même moment. L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société déclare que tout le patrimoine de la Société, sans limitation, reste la propriété en son entièreté de la Société, qui continue à être obligée par ses dettes et engagements.

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société confirme que le capital social émis et libéré de la Société est de douze mille cinq cent Euros (12.500 EUR), divisé en douze mille cinq cent parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de un Euro (1 EUR) chacune.

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société, International Flavors & Fragrances (Luxembourg) S.à r.l., précité, déclare détenir toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales ordinaires émises de la Société.

Sixième résolution

L'associé bénéficiaire et juridique unique de la Société reconnaît et approuve les démissions des mandats suivants effectifs à partir de l'Heure Effective:

- démission de M. Kevin Lavin en tant que gérant;
- démission de M. Michael Treacy en tant que gérant suppléant; et
- démission de Wilton Secretarial Limited en tant que secrétaire.

Septième résolution

L'associé bénéficiaire économique et juridique unique de la Société reconnaît la nomination pour une durée indéterminée de M. Iain Campbell, ayant son adresse professionnelle au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant A de la Société et la confirmation et recalcification de M. Alberto Zito, ayant son adresse professionnelle au 6, rue de Mamer, L-8081 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant B de la Société, qui, ayant reçu préavis de leur possible désignation, ont accepté par écrit dans une lettre d'acceptation, leur poste et assument leur obligation de fidèlement et proprement conduire leurs devoirs à partir de l'Heure Effective.

En conséquence des déclarations et résolutions ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Iain Campbell, gérant de catégorie A; et
- M. Alberto Zito, gérant de catégorie B.

En plus, M. Iain Campbell est nommé secrétaire de la Société.

Conformément à l'article 32 des statuts de la Société, la Société doit, à moins que déterminé par une résolution du conseil de gérance, seulement être autorisé à entrer dans un acte juridiquement engageant, document, accord ou contrat par la signature jointe d'un gérant A et un gérant B.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ EUR 1.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document au comparant, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte notarié.

Signé: W. TANGUY, S. WOLTER, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1384. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2010.

Référence de publication: 2010022396/1479.

(100018205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Inncona Management International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, rue Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 128.836.

Hiermit trete ich, Ina Theobald, Dipl.-Kfr., geboren zu Neunkirchen/Saar (Deutschland) am 17. November 1966, zu D-56332 Dieblich, Ringstr. 6a wohnend, mit sofortiger Wirkung als Verwaltungsratsmitglied der INNCONA Management International S.A. zurück.

Schengen, den 29.01.10.

Unterschrift.

Référence de publication: 2010022626/11.

(100018104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Samitran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 47.762.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société SAMITRAN S.à.r.l, avec siège social à L-4480 Soleuvre, 171, Chemin Rouge, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Raluca MUSTEATA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2010 au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Raluca MUSTEATA

Le liquidateur

Référence de publication: 2010023506/20.

(100018733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Euro Zone Finance S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 102.918.

Avec effet au 02.02.2010, le siège de la société EURO ZONE FINANCE S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 05.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010023512/11.

(100019069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.300.

En date du 14 janvier 2010, le gérant a décidé de transférer le siège social de la société du 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 29 octobre 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010

Référence de publication: 2010023522/12.

(100018358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

E. G. Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 116.633.

Avec effet au 03.02.2010, le siège de la société E. G. HOLDING S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:
19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 03.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010023513/10.

(100019085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

I.A.L. S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 117.396.

Avec effet au 03.02.2010, le siège de la société I.A.L. S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 03.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010023514/10.

(100019103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

MMM Tournesol S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.212.

Avec effet au 01.02.2010, le siège de la société MMM TOURNESOL S.A. est dénoncé en ce qui concerne l'adresse suivante:

19, rue Sigismond

L-2537 Luxembourg

Luxembourg, le 03.02.2010.

Signature.

Référence de publication: 2010023515/11.

(100019145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Factolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

48 Blvd G.-D. Charlotte

L-1330 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010023796/13.

(100020501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

LCM SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 99.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023801/10.

(100020647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Les Lices S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 115.027.

Le bilan final au 23 décembre 2008, date de dissolution de la société, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010023775/11.

(100020735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Grant Thornton, Société Anonyme.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 133.733.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010023776/10.

(100020739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Beta Commodities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1944 Luxembourg, 4, rue Franz Liszt.
R.C.S. Luxembourg B 149.407.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010023777/10.

(100020812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Factolux, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 140.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial
48 Blvd G.-D. Charlotte
L-1330 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010023795/13.

(100020493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Cornwell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 83.024.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023785/10.

(100020149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

HB Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.736.

Les comptes annuels pour la période du 24 juillet 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023748/11.

(100020616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Mezzanine Management Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 98.404.

Les comptes annuels audités au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023750/11.

(100020618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Milarc Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 128.355.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023758/10.

(100020395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Euro Play S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.944.

Les comptes annuels au 31/12/1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023761/10.

(100020411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Fishgrane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.565.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISHGRANE S.A.

Daniele MARIANI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010023858/12.

(100020743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

UBS Multi Manager Access II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.748.

Les comptes annuels au 31 juillet 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Multi Manager Access II
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Peter Sasse
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010023853/13.

(100020645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

SERIE S.A., Société Européenne pour la Restructuration et l'Ingénierie de l'Entreprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 31.696.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09/02/2010. Signature.

Référence de publication: 2010023857/11.

(100020741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Blackhorse Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 131.544.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Signature.

Référence de publication: 2010023863/10.

(100020779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Eupalia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 130.387.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11/01/10. Signature.

Référence de publication: 2010023864/10.

(100020782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

ESI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.045.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 09.02.2010. Signature.

Référence de publication: 2010023856/10.

(100020732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Chemasil Luxembourg S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 31.564.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 28 janvier 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société CHEMASIL LUXEMBOURG SA avec le siège social à L-4574 Differdange, 8, rue du Parc de Gerlache, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole BESCH, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Raluca MUSTEATA, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 février 2010 au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Raluca MUSTEATA
Le liquidateur

Référence de publication: 2010023503/20.

(100018744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

That's It A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 95.618.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 28 janvier 2010 que:

Le siège social de la société est transféré de 4, Place de Strasbourg L-2562 Luxembourg au 1, Place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

La société anonyme MARE-LUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2562 Luxembourg, 4, Place de Strasbourg, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B62985, est révoquée avec effet immédiat de son mandat d'administrateur.

La société à responsabilité limitée INTEGRAL MARITIME SOLUTIONS (IMS) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2613 Luxembourg, 1, Place du Théâtre, immatriculée au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B147396, représentée par Monsieur Jean-Pierre VERNIER, né le 02.10.1952 à Nantes, demeurant à L-2210 Luxembourg, 84, boulevard Napoléon I^{er}, a été nommée administrateur et administrateur-délégué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, avec droit de signature individuelle.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010023516/23.

(100018527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Euro Play S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 446A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.944.

Les comptes annuels au 31/12/2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023764/10.

(100020424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Natur Produkt Holdings Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 55.355.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 4 février 2010

1. M. Dmitri LEVONYAN a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Oleg TSARKOV a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. M. Alexei MEKHANIK a démissionné de son mandat d'administrateur.

4. M. Claude CRAUSER, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 avril 1981, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 1 an.

5. Mme Valérie FISSON, administrateur de sociétés, née à Aye (France), le 11 novembre 1975, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 1 an.

6. M. Sinan SAR, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 5 juin 1980, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme administrateur pour une durée de 1 an.

7. Le siège de la société a été transféré au L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 Février 2010.

Pour NATUR PRODUKT HOLDINGS LIMITED S.A.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010023521/25.

(100018809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Valuedrinks SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 78.252.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023772/9.

(100020705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

i Plus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 14, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 61.120.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023773/9.

(100020707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

WE invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 47, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 139.423.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010023869/10.

(100020603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Pelican Media S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 4.067.718,29.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.924.

—
Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en complément du dépôt L09137458.04 du 2 septembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pelican Media S.A.

Signature

Référence de publication: 2010023793/14.

(100020470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Montesquieu S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.149.

—
Le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en complément du dépôt L100000170.04 déposé le 4 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Montesquieu S.A.

Signature

Référence de publication: 2010023794/14.

(100020466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

UB Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 180.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.932.

—
Les comptes de la période du 3 juillet 2008 au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UB Real S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010023820/14.

(100020267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Fiscalux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R.C.S. Luxembourg B 144.768.

—
Extrait de l'AGE du 27/01/2010

Je soussigné Philippart Claude, actionnaire unique de la sàrl Fiscalux, décide de transférer le siège de la société de la rue des Tondeurs 36 à L-9570 Wiltz à la rue Hannelanst 2 à L-9544 Wiltz et ce avec effet immédiat.

Wiltz, le 27/01/2010.

Philippart Claude.

Référence de publication: 2010023524/11.

(100018403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Grove Holdings 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.584.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010023824/13.

(100020239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Grove Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 120.674.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010023825/13.

(100020233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

E.T.RE. S.A., Euro-Méditerranéenne de Tourisme Résidentiel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.439.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alain CACOUB / Lahcen ZAKRI
Administrateur de catégorie A / Administrateur de catégorie A

Antonie GARCIA GARCIA / Carlos Isidro BELLO VINCENTE
Administrateur de catégorie B / Administrateur de catégorie B
Président du Conseil d'Administration / -

Référence de publication: 2010023827/14.

(100020221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Levanter Real 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 128.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LEVANter REAL 2 S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010023823/13.

(100020248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

VAC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 112.562.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010023844/14.

(100020867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

M for Lux, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5650 Mondorf-les-Bains, 7, route de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 142.096.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
M FOR LUX
Société à Responsabilité Limitée
Valérie MALLAVERGNE

Référence de publication: 2010023846/13.

(100020377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

UBS (Lux) Bond Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.385.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS (Lux) Bond Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Peter Sasse / Martin Rausch
Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2010023847/13.

(100020632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 50.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UBS Fund Holding (Luxembourg) S.A.
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Martin Rausch / Michaela Imwenkelried
Associate Director / Executive Director

Référence de publication: 2010023848/13.

(100020633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

BCMC, Broadcasting Communication & Media Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023811/10.

(100020734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Hutchison Telecommunications International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 329.043.000,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 114.959.

In the year two thousand and nine, on the twenty first day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole partner of "Hutchison Telecommunications International Finance S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114959 (the "Company"), incorporated by a notarial deed enacted on 14 February 2006, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1065 of 1 June 2006

The articles of incorporation of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 10 July 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1564 of 13 August 2009 (the "Articles").

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg. The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole partner of the Company, Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, duly represented by Mr. Régis Galiotto residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Partner") and the number of shares held by the Sole Partner is shown on an attendance list. The attendance list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to and be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list, the 24,800 (twenty four thousand eight hundred) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Partner has been duly informed.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice rights;

2. Approval of the reclassification by the Company of the existing 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares without mention of nominal value into 43 (forty-three) ordinary shares with nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and subsequent decrease of capital by an amount of USD 700.70 (seven hundred United States Dollars and seventy cents) so as to decrease it from its current amount of USD 43,700.70 (forty-three thousand seven hundred United States Dollars and seventy cents) to USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars);

3. Subject to approval of resolution 2 above, amendment of the articles of association of the Company to allow for the creation of a new class of redeemable preferred shares;

4. Subject to approval of resolutions 2 and 3 above, increase of the share capital of the Company by an amount of USD 329,000,000 (three hundred twenty-nine million United States Dollars), so as to raise it from the amount of USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) to USD 329,043,000 (three hundred twenty-nine million forty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 329,000 (three hundred twenty-nine thousand) new redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each;

5. Subject to approval of resolutions 2, 3 and 4 above, subscription by Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l. of 329,000 (three hundred twenty-nine thousand) new redeemable preferred shares by way of a contribution in kind consisting of a claim held by it against the Company of an amount of USD 329,000,000 (three hundred twenty-nine million United States Dollars);

6. New composition of the share holding of the Company; and

7. Subsequent amendment of paragraph 1 of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions.

After the foregoing was approved by the Sole Partner, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Partner waives its right to notice of the extraordinary general meeting, which should have been sent to it prior to this meeting; the Sole Partner acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Partner within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to wholly reclassify the 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) existing shares without mention of nominal value into 43 (forty-three) ordinary shares with nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

As a consequence, it is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 700.70 (seven hundred United States Dollars and seventy cents) so as to decrease it from its current amount of USD 43,700.70 (forty-three thousand seven hundred United States Dollars and seventy cents) to USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) with the amount of the decrease to be allocated to a special distributable reserve.

Third resolution

It is resolved to amend the articles of association of the Company further to resolution 2 above and to allow for the creation of a new class of redeemable preferred shares.

As a consequence, it is resolved to amend the articles of association of the Company as follows:

Article 1 shall be read as follows:

" **Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation (the "Articles") and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies (the "Law"), of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "société responsabilité limitée", as amended.

At any moment, a sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole partner, he exercises the powers devolved to the General Meeting of partners."

Article 8 shall be read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) represented by 43 (forty-three) issued ordinary shares with nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (hereafter referred to as the "Ordinary Shares"). The Company may also issue redeemable preferred shares (hereafter referred to as the "Class A Shares") with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) for each Class A Share.

Ordinary Shares and Class A Shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any share premium which has been paid or shall be paid in addition to the nominal value of the Ordinary Shares shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the 'Ordinary Shares Premium Account' and to be created for this purpose. Any share premium which has been or shall be paid in addition to the nominal value of the Class A Shares shall remain attached to the Class A Shares and shall be allocated to a special reserve to be designated as the 'Class A Shares Premium Account' and to be created for this purpose.

The Class A Shares and the Ordinary Shares will have the rights to dividends set out in articles 19 and 20 of the Articles.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Article 9 shall be read as follows:

" **Art. 9.** Class A Shares only are redeemable by the Company. The sole partner, or, in the case of plurality of partners, may by means of a resolution passed at an extraordinary general meeting of partners in accordance with the conditions required for an amendment of the Articles resolve upon the redemption of part or all of the Class A Shares by the Company provided that such redemption has been proposed by the Company to each Class A partner in proportion to his or her share in the Class A Shares to be redeemed and subject to the conditions as set out below.

The Company may redeem part or all of the Class A Shares at any time and on the date indicated by the sole partner or the general meeting of the partners as the case may be and at the latest 10 years after their issuance for an amount corresponding to the aggregate nominal value of the outstanding Class A Shares plus the amount of the Class A Shares Premium Account, as well as any preferred dividend accrued but not yet declared on the Class A Shares to be redeemed

at the time of redemption. The Class A Shares shall only be redeemed if the Company has sufficient funds to do so on the date of redemption.

At least 5 (five) days prior to the date of redemption, the Company shall send written notice by registered mail to each registered holder of the Class A Shares, at his or her address last shown in the register of partners, notifying such holder of the number of Class A Shares to be redeemed, specifying the date of redemption, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant Class A Shares to the Company for redemption. The redemption price of such Class A Shares shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of partners as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such partner before the date of redemption.

Such Class A Shares and Class A share premium (if any) redeemed by the Company shall be immediately cancelled by reduction of capital.

Article 10 shall be read as follows:

" **Art. 10.** Each share, either Ordinary Share or Class A Share, confers an identical voting right at the time of decisions taking."

Article 10A shall be added as follows:

" **Art. 10A.** The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarter of the capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law. The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them."

Article 19 shall be read as follows:

" **Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year one-twentieth of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one-tenth of the issued capital but must be resumed till the statutory reserve is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, any amount of the statutory reserve has been utilised.

The balance is at the disposal of the partners.

For the financial year in which the Company is first authorized to issue the Class A Shares, the holder of the Class A Shares are entitled to a preferred dividend equal to 1.5012% on the nominal value of the Class A Shares, Class A Shares Premium Account and the share premium of the Class A shares allocated to the legal reserve, if any.

For the financial year immediately after the year in which the Company is first authorized to issue the Class A Shares and any subsequent financial years thereof, the holder of the Class A Shares are entitled to a preferred dividend equal to 3.149% a year, to be computed on a 360-day year basis, computed on the nominal value of the Class A Shares, Class A Shares Premium Account and the share premium of the Class A Shares allocated to the legal reserve, if any.

The preferred dividend shall be declared every year and distributed each year to the holder (s) of the Class A Shares.

The preferred dividend may only be distributed (i) upon approval of the general meeting of partners and (ii) provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under Law or by virtue of the Articles.

If the preferred dividend is not declared due to the absence of sufficient profit, the amount equivalent to the preferred dividend, which could not be paid due to an insufficiency of profit, shall be paid to the holder(s) of the Class A Shares at the time of the next distribution of dividends of the Company in addition to the preferred dividend relating to the subsequent financial year and before any dividend be paid to the holders of Ordinary Shares.

After payment of the preferred dividend, the general meeting of partners of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as it in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of partners decides to proceed with the payment of such dividend, it will only be distributed to the holder(s) of Ordinary Shares. The holder(s) of Class A Shares are only entitled to the preferred dividend."

Article 20 shall be read as follows:

" **Art. 20.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners which will specify their powers and fix their remuneration.

Upon liquidation of the Company, subject to the availability of funds, the holder(s) of the Class A Shares have a preferred right to the reimbursement of (i) their contributions (i.e. respective share capital and Class A Shares Premium Account) and (ii) outstanding and unpaid preferred dividend not yet paid at that time.

If distributable amounts are not sufficient to reimburse full preferential rights to the holder(s) of Class A Shares, payments will be made on a pro-rata basis to the holder (s) of the Class A Shares.

The holder(s) of Ordinary Shares are not entitled to the reimbursement of their contribution (i.e. share in the capital and Ordinary Shares Premium Account) until all rights to reimbursement of the holder(s) of Class A Shares have been discharged. The holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds of the Company after payment of the preferred rights to the holder(s) of Class A Shares. Holder(s) of Class A Shares are thus excluded from any liquidation proceeds of the Company after having received their preferred right to repayment.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company."

Fourth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 329,000,000 (three hundred twenty-nine million United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) to USD 329,043,000 (three hundred twenty-nine million forty-three thousand United States Dollars) by the issuance of 329,000 (three hundred twenty-nine thousand) Class A Shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "New Class A Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Partner consisting of a claim held by the Sole Partner against the Company arising from an intercompany balance in its favour (the "Claim") amounting to USD 329,000,000 (three hundred twenty-nine million United States Dollars) (the "Contribution").

Fifth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Class A Shares referred to above, by the Sole Partner of the Company, through the contribution in kind described below.

*Contributor's Intervention - Subscription - Payment
Description of the Contribution*

Thereupon intervenes the Sole Partner here represented by Mr. Regis Galiotto, by virtue of a proxy given under private seal.

The Sole Partner declares to subscribe to the totality of the New Class A Shares, with an aggregate value of USD 329,000,000 (three hundred twenty-nine million United States Dollars).

The New Class A Shares have been paid up by the Sole Partner through the contribution of the Claim.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is of USD 329,000,000 (three hundred twenty-nine million United States Dollars). Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 21 December 2009, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase. This statement of contribution value shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the Contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Sixth resolution

As a consequence of the fourth resolution above and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the share holding of the Company is now composed of:

Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l. which holds 43 (forty-three) ordinary shares with nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each and 329,000 (three hundred twenty-nine thousand) Class A Shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

Seventh resolution

As a consequence of the fourth resolution above, the Contribution being fully carried out, it is resolved to amend paragraph 1 of the article 8 of the articles of association of the Company to be read it as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at USD 329,043,000 (three hundred twenty-nine million forty-three thousand United States Dollars) represented by 43 (forty-three) ordinary shares with nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (hereafter referred to as the "Ordinary Shares") and 329,000 redeemable preferred shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (hereafter referred to as the "Class A Shares")."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this Deed have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, notaire sous-signé.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Hutchison Telecommunications International Finance S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114959 (la "Société"), constituée suivant acte notarié reçu le 14 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1065 du 1^{er} juin 2006,

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 10 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1564 du 13 août 2009 (les "Statuts").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée nomme comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Les associés de la Société, exerçant les pouvoirs de l'Assemblée Générale, requiert le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique de la Société, Hutchison Telecommunications (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée suivant le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment représentée par M. Régis Galiotto, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé (l'"Associé Unique") et le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique est reporté sur la liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signée par les comparants et le notaire, resteront annexées pour être publiées avec les minutes.

II.- Comme il ressort de la liste de présence, les 24.800 (vingt-quatre mille) parts sociales, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur l'ensemble des résolutions de l'agenda dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'agenda de la réunion est le suivant:

Agenda

1. Renonciation aux droits de convocation;

2. Approbation de la conversion par la Société des 24.800 (vingt-quatre mille huit cent) parts sociales existantes sans mention de valeur nominale en 43 parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et conséquente diminution du capital social d'un montant de 700,70 USD (sept cent Dollars Américains soixante-dix cents) afin de le réduire de son montant actuel de 43.700,70 USD (quarante-trois mille sept cent Dollars Américains soixante-dix cents) à 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars Américains);

3. Sous condition de l'approbation de la résolution 2 ci-dessus, modification des statuts de la Société pour permettre la création d'une nouvelle classe de parts sociales préférentielles rachetables;

4. Sous condition de l'approbation des résolutions 2 et 3 ci-dessus, augmentation du capital social de la Société d'un montant de 329.000.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions de Dollars Américains) afin de l'augmenter du montant de 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars Américains) à 329,043,000 USD (trois cent vingt neuf millions quarante-trois mille Dollars Américains) par l'émission de 329.000 (trois-cent vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales préférentielles rachetables d'une valeur de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune;

5. Sous condition de l'approbation des résolutions 2, 3 et 4 ci-dessus, souscription par Hutchison Télécommunications (Luxembourg) S.à r.l. de 329.000 (trois-cent vingt-neuf mille) nouvelles parts sociales préférentielles rachetables par voie d'apport en nature constitué d'une créance détenue par elle contre la Société pour un montant de 329,000,000 USD (trois cent vingt-neuf millions de Dollars Américains);

6. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

7. Modification consécutive de l'article 8 paragraphe 1 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions ci-dessus.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente réunion; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et se considère valablement convoqué et par conséquent

accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver l'entière conversion des 24.800 (vingt-quatre mille huit cent) parts sociales existantes sans mention de valeur nominale en 43 (quarante-trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.

En conséquence, il est décidé de diminuer le capital social de la Société d'un montant de 700,70 USD (sept cent Dollars Américains soixante-dix cents) afin de le diminuer de son montant actuel de 43.700,70 USD (quarante-trois mille sept cent Dollars Américains soixante-dix cents) à 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars Américains) avec allocation du montant de la réduction à compte spécial de réserve distribuable.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les statuts de la Société suivant la résolution 2 ci-dessus et d'autoriser la création d'une nouvelle classe de parts sociales préférentielles rachetables.

En conséquence, il est décidé de modifier les statuts de la Société comme suit:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par le présent acte une "société à responsabilité limitée" régie par les présents statuts (les "Statuts") et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") et la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée.

A tout moment, un associé peut rejoindre l'actionnariat avec un ou plusieurs associés et, de la même manière, les associés suivants peuvent adopter les mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Tant que la Société reste avec un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des associés".

L'article 8 devra être lu comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 43.000 USD (quarante-trois mille dollars américains) représenté par 43 (quarante-trois) parts sociales ordinaires émises avec une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) chacune (ci-après les "Parts Sociales Ordinaires"). La Société peut aussi émettre des parts sociales préférentielles rachetables (ci-après les "Parts Sociales de Classe A") avec une valeur nominale de 1.000 USD (mille dollars américains) pour chacune des Parts Sociales de Classe A.

Les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, sous réserve des exigences légales et des dispositions des présents Statuts. Toute prime d'émission qui a été payée ou doit être payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires et sera allouée à une réserve spéciale désignée "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires" et sera créée à cet effet. Toute prime d'émission qui a été payée ou doit être payée en plus de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A restera attachée aux Parts Sociales de Classe A et sera allouée à une réserve spéciale désignée "Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A" et sera créée à cet effet.

Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales Ordinaires donneront droit à des dividendes tels que déterminés aux articles 19 et 20 des Statuts.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée aux conditions requises pour la modification des Statuts."

L'article 9 devra être lu comme suit:

" **Art. 9.** Les Parts Sociales de Classe A seulement sont rachetables par la Société. L'associé unique peut, ou, en cas de pluralité d'associés, par voie de résolution passée lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés, en conformité avec les conditions requises pour la modification des Statuts, décider le rachat de tout ou partie des Parts Sociales de Classe A par la Société, à condition que ce rachat ait été proposé par la Société à chaque associé de Classe A en proportion de sa participation dans les Parts Sociales de Classe A à être rachetées et sujet aux conditions définies ci-après.

La Société peut racheter tout ou partie des Parts Sociales de Classe A à tout moment et à la date indiquée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, et au plus tard 10 ans après leur émission pour un montant correspondant à la valeur nominale globale des Parts Sociales de Classe A restantes plus le montant du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A, ainsi que tout dividende préférentiel échu mais non encore déclaré sur les Parts Sociales de Classe A à être rachetées au moment du rachat. Les Parts Sociales de Classe A ne pourront être rachetées que si la Société dispose des fonds suffisants pour le faire à la date du rachat.

Au moins 5 (cinq) jours avant la date de rachat, la Société enverra une notice écrite par courrier recommandé à chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A enregistré à sa dernière adresse indiquée dans le registre des associés, en notifiant à ce détenteur le nombre de Parts Sociales de Classe A à être rachetées, en spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les Parts Sociales de Classe A concernées à la Société pour rachat. Le prix

de rachat de ces Parts Sociales de Classe A sera payable à l'ordre des personnes dont le nom apparaît sur le registres des associés comme propriétaire de celles-ci sur le compte bancaire fourni à la Société par cet associé avant la date de rachat.

Ces Parts Sociales de Classe A et le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A (s'il y en a un) rachetés par la Société seront immédiatement annulés par réduction de capital."

L'article 10 devra être lu comme suit:

" **Art. 10.** Chaque part sociale, soit Part Sociale Ordinaire, soit Part Sociale de Classe A, confère un droit de vote identique au moment des prises de décision."

L'article 10A devra être lu comme suit:

" **Art. 10A.** Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées inter vivos à des non-associés sauf si les associés représentant au moins trois-quarts du capital l'ont décidé en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle."

L'article 19 devra être lu comme suit:

" **Art. 19.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un vingtième du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social émis mais devront être repris jusqu'à ce que la réserve légale soit entièrement reconstituée si, à tout moment ou pour toute raison, tout montant de la réserve légale a été utilisé.

L'excédent est à la disposition des associés.

Pour l'exercice social au cours duquel la Société est pour la première fois autorisée à émettre les Parts Sociales de Classe A, le détenteur des Parts Sociales de Classe A ont droit à un dividende préférentiel égal à 1,5012% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A, du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe A allouée à la réserve légale, s'il y en a une.

Pour l'exercice social immédiatement après l'année durant laquelle la Société est pour la première fois autorisée à émettre des Parts Sociales de Classe A et tous exercices sociaux suivants, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A ont droit à un dividende préférentiel égal à 3,149% par an, calculé sur une base de 360 jours par an, de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A, du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A et de la prime d'émission des Parts Sociales de Classe A allouée à la réserve légale, s'il y en a une.

Le dividende préférentiel sera déclaré tous les ans et distribué tous les ans au(x) détenteur (s) de Parts Sociales de Classe A.

Le dividende préférentiel peut seulement être distribué (i) sur approbation de l'assemblée générale des associés et (ii) à condition qu'à la date de clôture du dernier exercice social le bénéfice net tel qu'indiqué dans les comptes annuels n'est pas, ou ne deviendrait pas à la suite de ces distributions, inférieur au montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne pourraient être distribuées conformément à la Loi et aux Statuts.

Si le dividende préférentiel n'est pas déclaré à cause de l'absence de profits suffisants, un montant équivalent au dividende préférentiel, qui n'a pas être payé à cause de l'insuffisance de profits, sera payé aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A au moment de la distribution de dividendes suivante de la Société en plus du dividende préférentiel relatif à l'exercice social suivant et avant paiement de tout dividende aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires.

Après paiement du dividende préférentiel, l'assemblée générale des associés de la Société déterminera comment il sera disposé du reste du bénéfice net annuel et pourra décider, tel que, à sa discrétion, elle considère que cela est correspond au mieux à l'intérêt social et à la politique de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés décide de procéder au paiement d'un tel dividende, celui-ci ne sera distribué qu'au(x) détenteur(s) de Parts Sociales Ordinaires. Le/(les) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A n'ont droit qu'au dividende préférentiel."

L'article 20 devra être lu comme suit:

" **Art. 20.** La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou par l'actionnaire associé (le cas échéant) qui détermine leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Au moment de la liquidation de la Société, sous réserve des fonds disponibles, les détenteurs de Parts Sociales de Classe A ont droit à un droit préférentiel au remboursement de (i) leurs apports (capital social et Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A) et (ii) le dividende préférentiel restant et non-payé à ce moment.

Si les montants distribuables ne sont pas suffisants pour rembourser entièrement les droits des détenteurs de Parts Sociales de Classe A, les paiements seront faits sur la base du pro rata aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas droit au remboursement de leurs apports (capital social et Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires) jusqu'à ce que tous les droits ci remboursement aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A aient été acquittés. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière du boni de liquidation de la Société après paiement des droits préférentiels aux détenteurs de Parts Sociales de Classe A. Les détenteurs de Parts Sociales de Classe A sont ainsi exclus de tout boni de liquidation de la Société après avoir reçu leur droit préférentiel au remboursement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et procéder à sa liquidation, assumant personnellement le paiement de tous les actifs et passifs, connus et inconnus de la Société."

Quatrième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 329.000.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions de Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars Américains) à 329.043.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions quarante-trois mille Dollars Américains) par l'émission de 329.000 (trois-cent vingt-neuf mille) nouvelles Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales de Classe A"), la totalité devant être libérée par un apport en nature par l'Associé Unique consistant en une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société résultant d'une créance intersociétés en sa faveur (la "Créance") d'un montant de 329.000.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions de Dollars Américains) ("Apport").

Cinquième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Classe A auxquelles il est fait référence ci-dessus, par l'Associé Unique de la Société par la voie de l'apport en nature décrit ci-dessus.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Paiement

Intervient suite à cela l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, mentionné par voie de procuration donnée sous seing privé.

L'Associé Unique déclare souscrire totalement aux Nouvelles Parts Sociales de Classe A, d'une valeur globale de 329.000.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions de Dollars Américains).

Les Nouvelles Parts Sociales de Classe A ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par apport de la Créance.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport est de 329.000.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions de Dollars Américains). Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration de valeur de l'apport en date du 21 décembre 2009, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre de l'augmentation de capital. Cette déclaration de valeur restera annexée au présent acte notarié pour être soumis aux formalités d'enregistrement ensemble avec celui-ci.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Sixième résolution

En conséquence de la cinquième résolution ci-dessus et des déclarations et résolutions ayant été réalisées, l'actionnariat de la Société est réparti comme suit:

Hutchison Télécommunications (Luxembourg) S.à.r.l. qui détient 43 (quarante-trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune et 329.000 (trois-cent vingt-neuf mille) Parts Sociales de Classe A d'une valeur de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.

Septième résolution

En conséquence de la cinquième résolution ci-dessus, l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le paragraphe 1 de l'article 8 des statuts de la Société pour qu'il soit rédigé comme suit:

" **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 329.043.000 USD (trois-cent vingt-neuf millions quarante-trois mille Dollars Américains), représenté par 43 (quarante-trois) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune (référéncées ci-dessous comme les "Parts Sociales Ordinaires") et 329.000 (trois-cent vingt-neuf mille) parts sociales préférentielles rachetables d'une valeur de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune (référéncées ci-dessous comme les "Parts Sociales de Classe A")."

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille Euros (7.000,- EUR).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, à la suite de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au même jour qu'indiqué en tête.
Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra,

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56417. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

J. ELVINGER.

Référence de publication: 2010022361/442.

(100017895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2010.

Quadrik AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 96.863.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023814/10.

(100020729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Dore Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1358 Luxembourg, 4, rue Pierre de Coubertin.

R.C.S. Luxembourg B 80.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023816/10.

(100020725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Freeland SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 61.408.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010023817/10.

(100020785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Compagnie Financière Parthénon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 74.428.

L'an deux mille neuf, le vingt-huit décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Compagnie Financière Parthénon S.A., ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.428, constituée suivant acte reçu le 28 février 2000, publié au Mémorial C numéro 399 du 5 juin 2001, et dont les statuts ont été modifiés le 29 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1248 du 29 décembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Harald CHARBON, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent vingt-neuf mille soixante-douze (329.072) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de huit millions cent quatre-vingt treize mille huit cent quatre-vingt douze euros et quatre-vingt cents (€8.193.892,80.-) pour l'amener de son montant actuel de huit millions deux cent vingt-six mille huit cents Euros (€ 8.226.800,-) à trente deux mille neuf cent sept euros et vingt cents (€ 32.907,2.-), par remboursement aux actionnaires (par réduction de la valeur nominale des actions).

2. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de huit millions cent quatre-vingt treize mille huit cent quatre-vingt douze euros et quatre-vingt cents (€8.193.892,80.-), pour le ramener de son montant actuel de huit millions deux cent vingt-six mille huit cents Euros (€ 8.226.800,-) à trente deux mille neuf cent sept euros et vingt cents (€ 32.907,2.-), par remboursement aux actionnaires proportionnellement à leur participation et par réduction de la valeur de chaque action en la ramenant à dix cents d'euros (€ 0,10.-) par action.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à la réduction de la valeur nominale partout où il appartiendra) et au remboursement aux actionnaires.

Délai de remboursement: Le notaire a attiré l'attention de l'assemblée sur les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés commerciales instaurant une protection en faveur des créanciers éventuels de la société, le remboursement effectif aux actionnaires ne pouvant avoir lieu librement et sans recours de leur part que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 (cinq) 1^{er} (premier) alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** "Le capital souscrit est fixé à trente deux mille neuf cent sept euros et vingt cents (€ 32.907,2.-) représenté par trois cent vingt-neuf mille soixante-douze (329.072) actions d'une valeur nominale de dix cents d'euros (€ 0,10.-) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: H. CHARBON, R. UHL, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57755. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Raoul JUNGERS.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010023255/60.

(100018989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.